



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 11 avril 2015**



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2015

PROCES-VERBAL

L'An deux mil quinze, le onze avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le trois avril deux mil quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire, et de Monsieur Albert CONTY, 1^{er} Adjoint au Maire pour les délibérations n°10 et n°11.

PRESENTS :

Monsieur CAPO-CANELLAS, **Maire**

M. Albert CONTY (jusqu'à 11h50), Mme Catherine RIOU, Mme Marie-Thérèse GITENAY, Mme Shama NILAVANNANE, M. Gérard DILIEN, Mme Martine ROUÉ, M. Gérald DURAND (jusqu'à 9h50), M. Jean-Michel LAFIN (jusqu'à 10h45 et retour à 11h25) **Adjoints au Maire**

M. Freddy MAHON, M. Jean-Jacques JENNÉ, M. Philippe ROBERT, M. Thierry SCHEINERT, M. Yannick HOPPE, M. Jean-Baptiste BORSALI, Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Maryline MARCHOIS, Mme Dounia ELKARTI, Mme Maryse LOPEZ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, Mme Catherine DURR, M. Abdelmalik ABID (arrivé à 9h45), M. Thomas RAHAL, Mme Valérie MÉRY, M. Benoît PENINGUE, M. Sarady VENUGOPAL, Mme Agnès BEREZECKI, Mme Sophie COTTIN
Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

M. Albert CONTY Adjoint au Maire à M. Vincent CAPO-CANELLAS Maire (à partir de 11h50), M. Jacques GODARD Adjoint au Maire à M. Yannick HOPPE Conseiller Municipal, M. Gérald DURAND Adjoint au Maire à Mme Shama NILAVANNANE Adjointe au Maire (à partir de 9h50), M. Jean-Michel LAFIN Adjoint au Maire à Mme Marie-Thérèse GITENAY Adjointe au Maire (de 10h45 à 11h25), M. Denis DESRUMAUX Conseiller Municipal à M. Freddy MAHON Conseiller Municipal, Mme Gisèle BAHUON Conseillère Municipale à Mme Maryline MARCHOIS Conseillère Municipale, Mme Sabine MORCRETTE Conseillère Municipale à Mme Corinne NARBONNAIS, M. Sébastien FOY Conseiller Municipal à M. Jean-Jacques JENNÉ Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse GITENAY Adjointe au Maire

SOMMAIRE

Adoption du procès-verbal du 9 mars 2015	4
Délibération n° 1 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis une subvention au titre des terrains de grands jeux en synthétique pour l'opération de « construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports au sein du stade municipal situé 9 rue Roger Salengro au Bourget »	4
Délibération n° 2 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de l'appel à projet pour le Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance - FIPD 2015 (hors vidéoprotection).....	5
Délibération n° 3 : Signature d'un avenant avec le Centre Théâtral du Bourget (CTB) accordant une subvention exceptionnelle pour toute l'année 2015 pour sa participation à une activité théâtre dans le cadre du temps d'activité périscolaire mis en place dans la réforme des rythmes scolaires.	6
Délibération n° 4 : Créations de postes :	6
- 1 poste d'Ingénieur Territorial à temps complet.....	6
- 1 poste de Gardien de Police Municipale Territoriale à temps complet	6
Délibération n° 5 : Versement du montant de la subvention allouée au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) sous convention de financement au titre de l'exercice 2015	7
Délibération n° 6 : Adoption du nouveau Règlement Intérieur du marché alimentaire du Bourget.....	8
Délibération n° 7 : Approbation du contrat de prestation de services pour l'année 2015 entre la Ville du Bourget et la Société Publique Locale Le Bourget Grand Paris, pour la mise en œuvre des projets du Grand Paris.....	8
Délibérations n° 8 et 9 : Approbation des Comptes de gestion 2014 de la Ville et du service d'Assainissement.....	12
Délibération n° 10 : Vote du Compte Administratif ville - Exercice 2014	13
Délibération n° 11 : Vote du Compte Administratif Assainissement - Exercice 2014	20
Délibération n° 12 : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014 – Budget Principal....	23
Délibération n° 13 : Affectation du résultat d'Exploitation de l'exercice 2014 – Budget Assainissement .	24
Délibération n° 13 : Vote des taux 2015 des trois taxes directes locales	24
Délibération n° 15 : Vote du Budget Primitif Assainissement 2015.....	25
Délibération n° 16 : Vote du Budget Primitif ville pour l'exercice 2015.....	28

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 9 h 34.)

M. le MAIRE.- Chers collègues, nous ouvrons cette séance du Conseil municipal en vous remerciant de votre présence.

D'abord, je vous informe que, M. MAGAMOOTO étant démissionnaire et les deux suivants de liste, à savoir Mme LUCIANO et M. ASLOUNE, n'ayant pas souhaité siéger, nous accueillons et installons en tant que conseillère municipale Mme Sophie COTTIN ici présente.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans cette instance.

Il est procédé à l'appel nominal, à savoir que M. DURAND devra rejoindre le marché en cours de séance et que M. DILLEN devra s'absenter le temps de célébrer un mariage.

Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Je propose Mme GITENAY.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Elle est désignée.

Ensuite, vous avez sur table la Délibération sur le vote des taux qui comportait une erreur de colonne. M. CONTY nous expliquera tout à l'heure que cela ne change pas le fond puisqu'il n'y a pas d'augmentation des taux.

Adoption du procès-verbal du 9 mars 2015

M. le MAIRE.- Avez-vous des observations sur ce projet de procès-verbal ? Je n'en vois pas.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Vous avez également reçu la liste des Décisions, s'il y avait des questions, je serais à votre disposition pour y répondre.

(Entrée en séance de M. VENUGOPAL.)

Délibération n° 1 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis une subvention au titre des terrains de grands jeux en synthétique pour l'opération de « construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports au sein du stade municipal situé 9 rue Roger Salengro au Bourget ».

M. LAFIN.- Dans le cadre de l'aide aux investissements des collectivités, le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis entend favoriser le développement qualitatif et quantitatif des pratiques sportives sous toutes leurs formes, par le soutien aux opérations de construction et de réhabilitation des équipements sportifs des communes (1 équipement par an et par commune), en articulation avec ses responsabilités pour les lieux de pratiques de l'E.P.S. pour les collégiens.

Le moratoire sur les investissements institué début 2012 a été levé fin 2014 par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis. La ville du Bourget souhaite donc solliciter dès à présent le concours financier du Département au regard de la vétusté de son patrimoine sportif de football.

En effet, la ville du Bourget se trouve dans une situation d'inégalité au regard des autres collectivités du département dans la mesure où elle est l'une des rares villes à ne disposer d'aucun terrain de football en gazon synthétique sur son territoire malgré la forte demande de la population et particulièrement de la jeunesse.

A ce titre, elle souhaite déposer dès à présent un dossier de subvention au titre des terrains de grands jeux en synthétique sans attendre les nouveaux critères d'aides à l'investissement en matière d'équipements sportifs dont la réflexion est actuellement en cours d'élaboration par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

A priori, c'est en fin d'année que tous ces critères seraient ficelés mais d'ores et déjà le moratoire a été annoncé comme suspendu.

La Ville envisage de réaliser des travaux au sein de son complexe multisports, qui peuvent entrer dans le cadre de ce concours.

Entrée en séance de Mme NARBONNAIS.

M. le MAIRE.- Nous avons déjà eu trois ou quatre fois la description de ce projet en Conseil municipal, la Délibération est la même que les précédentes. Je vous propose donc de nous épargner la présentation du projet.

Vous avez également le rappel des montants et la demande de subvention à hauteur de 270 000 € faite au Département.

Souhaitez-vous intervenir sur ce point ? Non, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 2 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de l'appel à projet pour le Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance - FIPD 2015 (hors vidéoprotection).

M. LAFIN.- Toujours sur le même sujet et pour prévenir d'éventuelles dégradations matérielles des équipements, l'opération projetée comporte des travaux de sécurisation de l'aire multisports et du terrain synthétique qui sont les suivants :

- mise en place d'une clôture grillagée d'une hauteur de 2 mètres ;
- mise en place d'une clôture grillagée d'une hauteur de 2 mètres 50 ;
- mise en place de portails d'accès ;
- mise en place de portillons d'accès.

A ce titre, cette opération est éligible à l'appel à projet du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance - FIPD 2015 (hors vidéoprotection).

Le montant prévisionnel des travaux de clôture de l'opération s'élève à la somme de 52 780,00 € HT (soit 63 336,00 € TTC).

Au titre du FIPD 2015 (hors vidéoprotection), la Ville peut prétendre à un concours financier pour la sécurisation de cet espace public de 40 000,00 € de cette dépense d'investissement.

Pour ce faire, le Conseil Municipal est invité à approuver le principe de lancement de l'opération ci-dessus précisée et à solliciter l'attribution d'une subvention au taux de 75,78 % du montant global des travaux de clôture de l'opération au titre du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance - FIPD 2015 (hors vidéoprotection), et, à titre exceptionnel, au plus fort taux possible.

Sur la base de ces éléments et au vu du dossier ci-annexé, il est proposé à notre Assemblée Délibérante :

- D'APPROUVER le principe de lancement de l'opération de construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports au sein du stade municipal situé 9 rue Roger Salengro au Bourget et plus particulièrement des travaux de sécurisation de l'espace public tels que détaillés précédemment ainsi que l'enveloppe financière globale affectée à la réalisation des travaux de clôture de 52 780,00 € HT (soit 63 336,00 € TTC).

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au plus fort taux au titre du F.I.P.D. 2015 (hors vidéoprotection) après du service de l'Etat.

Les dépenses et recettes y afférentes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet sur les exercices considérés.

M. le MAIRE.- Merci Monsieur LAFIN. Nous systématisons car, même si les montants peuvent paraître réduits, le montant global de l'opération additionnera une somme de subventions. Nous optimisons donc les différents financements. Même si cela ne porte que sur la partie clôture, c'est toujours utile.

Avez-vous des questions ?

M. PENINGUE.- J'ai une simple question pour satisfaire notre curiosité : ces clôtures remplaceront-elles les clôtures existantes sur le stade ou viennent-elles les renforcer ? Pouvez-vous nous apporter quelques éléments techniques sur cet aspect ?

M. le MAIRE.- Le mot clôture est presque impropre concernant l'existant puisque c'est une coursoive, et encore. Le terrain synthétique est prévu à peu près à la place du terrain stabilisé où, à la différence du terrain d'honneur, nous n'avons pas de véritables clôtures aujourd'hui. Nous construisons donc quelque chose.

Sur ce, je mets aux voix cette demande de financement.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Pour la prochaine Délibération qui concerne les rythmes scolaires, en particulier les TAP, je passe la parole à Mme GITENAY. Si besoin, Madame NILAVANNANE pourra compléter sous l'angle culturel.

Délibération n° 3 : Signature d'un avenant avec le Centre Théâtral du Bourget (CTB) accordant une subvention exceptionnelle pour toute l'année 2015 pour sa participation à une activité théâtre dans le cadre du temps d'activité périscolaire mis en place dans la réforme des rythmes scolaires.

Mme GITENAY.- Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le CTB s'est porté volontaire pour participer à une activité théâtre lors du temps d'activité périscolaire les mardis et vendredis de 13 h 30 à 16 h 30.

L'une des deux permanences TAP de la semaine est prise en charge par l'association sur son budget. Pour la seconde, le CTB sollicite une subvention exceptionnelle de 2 415 € pour la période du 5 janvier au 18 décembre 2015 (soit 35 semaines) afin de rémunérer l'intervenant mis à disposition.

C'est pourquoi il est nécessaire de conclure un avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée avec le CTB pour l'année 2015 et adoptée par le Conseil municipal le 9 mars 2015.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter cet article 3bis pour permettre au CTB de rémunérer cet intervenant.

(Entrée en séance de M. ABID.)

M. le MAIRE.- Merci. Nous avons donc déjà délibéré à la rentrée dernière pour une période allant jusqu'au début d'année. Il s'agit donc là de la suite de l'année scolaire. Nous saluons l'implication du CTB dans ces activités.

Si vous n'avez pas d'observation, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 4 : Créations de postes :

- 1 poste d'Ingénieur Territorial à temps complet

- 1 poste de Gardien de Police Municipale Territoriale à temps complet

M. le MAIRE.- Afin de répondre aux besoins de la Collectivité et de permettre la promotion d'un agent dans un grade d'Ingénieur Territorial et le recrutement d'un Gardien de Police Municipale, il est proposé de procéder à la création de :

- 1 poste d'Ingénieur territorial à temps complet.

Catégorie A - Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux

Nous nous félicitons qu'un agent de notre collectivité accède à ce grade.

- 1 poste de Gardien Territorial de Police Municipale à temps complet.

Catégorie C - Cadre d'emplois des Agents Territoriaux de Police Municipale.

Il s'agit cette fois d'un recrutement. Nous avons des postes de brigadier, l'un est parti en exerçant son droit à la mutation, comme cela arrive tout à fait normalement, et nous mettons un gardien à la place.

Mme MERY.- Avant le vote, j'avais une question à vous poser : le technicien bientôt titularisé en tant qu'ingénieur territorial est-il déjà titulaire ou est-il en CDI ?

M. le MAIRE.- Il est titulaire.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 5 : Versement du montant de la subvention allouée au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) sous convention de financement au titre de l'exercice 2015

M. le MAIRE.- Il s'agit de la subvention annuelle au groupement d'entraide du personnel communal, qui fait office de « Comité d'entreprise » pour les agents de la Collectivité. S'agissant d'une subvention supérieure à 23 000 € cela nécessite une Délibération spécifique annuelle.

Nous avons appliqué le même système que pour l'ensemble des associations avec une baisse de 8 %, le groupement a tout à fait compris le besoin de solidarité avec les associations.

Le montant global de la subvention allouée au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) pour l'exercice 2015 et soumis au vote de l'assemblée est de 73 932 € répartis ainsi que suit 69 700 € en principal et 4 232 € pour ses missions « action prestation sociale ».

- 1^{er} versement au mois d'avril 2015
- 2^{ème} versement au mois de juillet 2015

Tout cela sera optimisé par le bureau du groupement et n'aura pas de conséquence pour nos personnels. Cela me donne l'occasion de saluer l'implication des membres du bureau du groupement. Des activités et des prestations sont offertes au personnel, tout ceci se fait sur la base du bénévolat. Nous ne saurions manquer de souligner que ceux qui font le choix de s'impliquer méritent d'être félicités parce qu'ils le font au service des autres agents.

Avez-vous des questions ?

Mme MERY.- J'aimerais apporter une explication de vote. Effectivement, nous sommes pour subventionner le GEPC, cela va de soi. Néanmoins, nous regrettons, comme pour les autres associations, la diminution de 8 % de cette dotation.

En conséquence, nous ne voterons pas contre mais nous nous abstiendrons.

M. le MAIRE.- Je ne vais pas réemployer la formule que j'avais adoptée s'agissant des autres associations, j'avais souligné la dernière fois que c'était un crève-cœur. S'agissant du GEPC, nous avons une connaissance précise des actions menées et nous savons que cet effort réel est absorbable cette année, je ne dis pas que nous pourrions continuer à compresser ce budget.

Vous avez bien compris que, compte tenu de la baisse des dotations, nous sommes tenus de faire un effort généralisé, faute de quoi nous n'arriverions pas à tenir les objectifs budgétaires d'équilibre auxquels nous sommes obligés de répondre.

Je pense que les agents comprennent et font cet effort. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure : il suffit de lire la presse des derniers jours, les efforts à faire cette année sont tels que nous ne pourrions pas éternellement continuer, nous faisons déjà plus que ce qui est demandé aux associations.

Nous ne pourrions pas *ad vitam aeternam* nous obliger à des politiques de rigueur qui finissent par être difficiles à tenir.

Néanmoins, nous avons fait le choix cette année de répartir l'effort. Pour l'avenir, nous devons avoir d'autres discussions.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : 2 abstentions de Mme MERY et M. PENINGUE.

Délibération n° 6 : Adoption du nouveau Règlement Intérieur du marché alimentaire du Bourget

M. DURAND.- En avant-propos, je voudrais souligner que ce travail rigoureux a été effectué par la Commission municipale du Marché qui, comme vous le savez, est composée de quatre commerçants abonnés du marché et de quatre élus du Conseil municipal. Il s'est agi d'un travail laborieux puisque ce Règlement Intérieur compte tout de même 38 articles.

Notre objectif était principalement la mise en conformité et d'affiner les droits et devoirs des commerçants.

Avant de lire la Délibération y afférente, je tiens à saluer la participation des différents services municipaux, qui nous ont permis de bien travailler sur ce règlement, que ce soit le service communication, juridique, les placiers, l'intendance du marché et le secrétariat de Monsieur le Maire et de la Direction générale des services.

Le Conseil municipal a adopté le principe de la mise en régie directe du marché alimentaire par délibération en date du 13 octobre 2006.

Il est apparu nécessaire d'adapter les dispositions de l'ancien règlement intérieur du marché aux nouvelles spécificités.

Des dispositions ont été rendues nécessaires concernant :

- la police du marché,
- l'adaptation des horaires d'arrivée et de départ des commerçants en fonction de leur catégorie,
- la fixation des horaires de fin de vente afin de ne pas faire obstacle à l'intervention des services techniques municipaux à l'issue du marché ainsi qu'au nettoyage complet des lieux.

C'est pourquoi il convient d'adopter ce nouveau Règlement Intérieur du marché alimentaire de la Ville, opposable aux commerçants.

M. le MAIRE.- A l'unisson du propos de Monsieur DURAND, je souligne également que ce travail a été fastidieux mais vraiment nécessaire. Nous remercions chacun des participants.

Avez-vous des remarques particulières ? Je n'en vois pas, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 7 : Approbation du contrat de prestation de services pour l'année 2015 entre la Ville du Bourget et la Société Publique Locale Le Bourget Grand Paris, pour la mise en œuvre des projets du Grand Paris.

M. DILIEN.- Le Pôle Métropolitain du Bourget a été reconnu ces dernières années comme un pôle stratégique du développement et de la construction du Grand Paris.

Compte tenu de l'ampleur des mutations sur le territoire à venir au cours des deux prochaines décennies et de la nécessité pour les collectivités de maîtriser et organiser ces mutations, celles-ci ont renforcé leurs capacités d'ingénierie technique et d'expertise en créant fin 2012 la Société Publique Locale Le BOURGET - GRAND PARIS, dont l'actionnariat est composé de la Communauté

d'agglomération de l'aéroport du BOURGET, des communes du BOURGET, de DRANCY, de DUGNY et du BLANC-MESNIL.

La SPL s'est ainsi vue confier par la ville du Blanc-Mesnil et la CAAB (en tant qu'établissement représentant les trois communes de l'agglomération) un premier contrat de prestation de services couvrant les années 2013 et 2014 et comprenant quatre grands ensembles de missions :

- 1 - Assistance à la définition du projet stratégique du territoire ;
- 2 - Lancement et suivi d'études ou assistance au lancement et au suivi d'études ;
- 3 - Assistance à l'élaboration du CDT ;
- 4 - Accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle des projets.

Le projet stratégique du territoire étant maintenant défini et reconnu par l'Etat et les autres collectivités locales au travers du Contrat de Développement Territorial validé en janvier 2014, la priorité est désormais de faire avancer les projets urbains autour des gares du GPE et de l'aéroport d'affaires, et de les mettre concrètement dans une perspective opérationnelle.

Par ailleurs, la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 va entraîner la disparition des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au profit d'EPT (Etablissements Publics Territoriaux) d'au moins 300 000 habitants.

Pour ces deux principales raisons, il a été convenu d'organiser différemment les contrats passés entre la SPL et ses collectivités actionnaires.

Ainsi, des contrats spécifiques seront conclus entre la SPL et les collectivités, afin de davantage spécifier et prioriser ce qui relève de la mise en œuvre opérationnelle des projets, laquelle demeure principalement de la compétence mais surtout de la responsabilité des Maires.

En conséquence, la commune du Bourget souhaite confier à la SPL Le BOURGET - GRAND PARIS un contrat comprenant la réalisation des prestations suivantes :

1. Assistance aux études de projet de la gare GPE du Bourget RER, comprenant notamment le suivi des études techniques d'insertion urbaine et les études de maîtrise d'œuvre de la gare GPE réalisées par la SGP, le suivi des études de faisabilité d'une éventuelle opération dite « connexe », la définition des emprises et organisation des futurs chantiers de la SGP, le pilotage des études d'intermodalité.

Par ailleurs, la SPL assistera la ville du Bourget dans ses relations avec la SGP, sur les différents volets réglementaires, juridiques et fonciers de la mise en œuvre du GPE.

2. Assistance au montage d'une opération d'aménagement urbain autour de la gare du Bourget RER, sur les secteurs Verdun et Bienvenue, dont il convient de définir précisément le programme, le périmètre et le montage.

3. Assistance à la réalisation de différentes réflexions et actions participant à la dynamique territoriale comme la révision du Plan Local d'Urbanisme, les actions visant la réduction du trafic de poids lourds sur la RN2, la définition et la mise en œuvre d'un nouveau plan de stationnement, la commercialisation des derniers terrains de la ZAC du Commandant Rolland, etc...

Le présent contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2016, soit deux ans, et un prix global et forfaitaire de cent dix mille euros HT pour l'année 2015.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'approuver les objectifs, le contenu et le prix du contrat avec la SPL le Bourget Grand Paris pour l'année 2015
- D'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à signer le contrat ainsi que tous documents s'y rapportant.

(Comme annoncé en début de séance, M. DURAND quitte la séance, donnant son pouvoir à Mme NILAVANNANE.)

M. le MAIRE.- Merci Monsieur DILIEN. J'ai deux remarques.

La première est sur le fond du sujet. Vous avez à l'esprit que, avec l'arrivée de la gare Grand Paris express autour de la gare RER, des enjeux urbains majeurs se jouent. Or, la SPL est un outil d'ingénierie nous permettant d'une part d'avoir une présence forte aux côtés de la Société du Grand Paris et des différents intervenants sur le sujet et, d'autre part, de réfléchir à la stratégie d'aménagement. En effet, la SGP s'occupera de « sa » gare mais c'est à nous de porter les volets urbain, d'accessibilité et d'aménagement. Nous pouvons souhaiter être en capacité de porter un pôle de services et peut-être un pôle tertiaire autour de la gare. Cela présente un enjeu majeur de réaménagement de l'entrée de ville : en provenance de La Courneuve et au bout de la rue Chevalier-de-la-barre, ce sont des zones anciennes, essentiellement SNCF ou d'activité.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces projets et de vous présenter le moment venu des hypothèses d'aménagement qu'il nous faut encore travailler. C'est néanmoins un élément important pour nous qui peut avoir un effet d'entraînement utile pour le quartier de la Bienvenue, certes de l'autre côté de la RN2 mais très proche de ce secteur de la gare. C'est véritablement un enjeu de reconquête urbaine et d'accessibilité des Bourgetins à la gare et de couture du quartier et de l'entrée de ville.

Après, Gérard vous a mentionné très justement d'autres éléments d'étude.

Par ailleurs, la SPL, au titre d'un contrat avec l'agglomération, réfléchit et nous assiste également sur la question de l'entrée de l'aéroport. En effet, la gare du Grand Paris express côté aéroport sera située au sud de l'esplanade du Musée de l'Air et de l'Espace. C'est là aussi un enjeu considérable avec face à nous à la fois la SGP mais surtout Aéroports de Paris. Notre enjeu sera d'assurer la couture entre cette gare, l'entrée de l'aéroport et la partie plus vivante et habitée du Bourget. C'est une nouvelle porte d'entrée pour nous avec potentiellement, bien qu'il faille rester modeste dans la déclinaison de ce type de projet, des créations de zones d'activité ou tertiaires à analyser au fil du temps.

En tout cas, il pourrait y avoir un renouveau urbain autour de ces gares, ce qui bénéficierait aux Bourgetins. C'est le sens de cette démarche.

Deuxième remarque, pour aborder l'avenir et expliquer la raison pour laquelle il faut maintenant que la Ville contractualise en direct, la Communauté d'agglomération s'arrête au 1^{er} janvier 2016 sous l'effet de l'application de la loi sur la Métropole. En effet, jusque-là, seul un contrat entre la Communauté d'agglomération et la SPL avait été passé. Si nous ne faisons pas cela, la métropole remplacera la CAAB l'année prochaine et les élus et la ville du Bourget n'auraient pas de lien direct avec l'outil qui peut porter l'ambition du projet territorial à l'échelle de notre ville.

La disparition programmée de la Communauté d'agglomération nous met donc dans l'obligation d'avoir un contrat direct.

Je termine en vous précisant que, selon le calendrier annoncé par l'Etat, nous devrions avoir assez rapidement la définition des établissements publics territoriaux, donc l'établissement public territorial qui devra franchir la barre des 300 000 habitants dans lequel nous devrions nous retrouver demain. Vous avez bien compris que cette échelle ne correspond plus à notre échelle de proximité à trois communes. Nous n'avons pas encore la proposition du Préfet de région mais, lorsque nous l'aurons, je vous en informerai. Nous aurons l'occasion d'en débattre puisque le Conseil municipal devra émettre un avis sur la définition de ce périmètre. Je rappelle que ce ne sera qu'un avis et que seul l'Etat a la main sur ce sujet.

Nous essayons de conjuguer l'échelon local, c'est-à-dire l'aménagement de notre ville sur ses portes, et l'échelon métropolitain. Sachant qu'il n'appartient qu'à nous de nous saisir de l'échelon local, ce que nous avons commencé à bien avancer, mais que l'échelon métropolitain dépend d'autres enjeux que ceux strictement bourgetins, même s'ils nous affecteront. Nous verrons l'évolution mais les mois à venir devraient être décisifs sur ce point.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. PENINGUE.- Je voudrais rappeler que Mme MERY et moi-même partageons votre attachement à ce projet global du Grand Paris. L'objectif initial était de faire tomber les barrières sociologiques et économiques entre autres entre Paris et la petite couronne. Nous pensons effectivement

que Le Bourget a toute sa place dans ce projet et une place d'autant plus importante avec le pôle de l'aéroport. Notre territoire est assez unique dans le cadre de cette métropole.

Concernant la Délibération soumise ici, nous regrettons le manque de précision de la note de synthèse. Nous aurions simplement voulu avoir des éléments plus concrets sur ce qui sera fait. C'est pour cette raison que, étant très attachés à ce projet, nous ne voterons pas contre mais que, ne pouvant pas l'adopter en l'état, nous nous abstiendrons.

M. le MAIRE.- Si sur les trois points présentés là et le quatrième avec l'aéroport nous savions déjà indiquer le fruit des réflexions, ce serait formidable. J'espère que cela viendra dans quelques mois. Certains points sont au long cours et l'avenir de la Ville passe pour une part par ce que nous pouvons décider ici et, pour une autre part souvent trop importante, par des décisions qui dépendent d'autres que nous. En conséquence, un travail partenarial est effectué.

Lorsque nous évoquons par exemple les questions telles que celles des transports, des flux sur la RN2 ou d'aménagement, cela va au-delà de la stricte commune du Bourget. Tout cela prendra donc un peu de temps mais nous aurons l'occasion d'en parler et de regarder la définition de notre ambition sur tous ces points.

Il s'agit là de nous donner les moyens en termes d'outil, puis nous aurons ensemble le fruit de la réflexion.

Je termine en précisant que, il y a quelques jours, M. CONTY a représenté la commune lors d'une réunion en Préfecture, or, l'Etat a parfois l'intention de faire une opération d'intérêt national (OIN). Autrement dit, même si j'espère que la tentation sera écartée, l'Etat envisage sur un certain nombre de territoires métropolitains de faire une OIN multi-site, donc sur lesquels il prendrait la main. Dans ce cas, il définit la règle d'urbanisme et nous sommes obligés de la voter, l'Etat choisit à la place des élus. Certes, il y a toujours un semblant de concertation mais c'est vrai pour tous les gouvernements, ce n'est pas celui-ci plus que les autres. C'est un point de vigilance fort parce que la question se pose : est-ce la ville du Bourget, les Bourgetins et leurs élus qui définiront les orientations et les feront mettre en œuvre ou est-ce l'Etat qui prendra la main, considérant que, de cette manière, ce sera mieux réalisé ?

Je voulais juste l'évoquer parce que quelques articles de presse paraissent sur ce sujet, nous y sommes extrêmement vigilants. La semaine prochaine, je dois rencontrer des représentants du Premier ministre sur cet aspect. Ne soyez pas étonnés si vous apprenez l'existence de ces hypothèses.

Nous sommes certes attachés au partenariat avec l'Etat mais surtout au fait que la décision se prenne au plus près du terrain. Je pense qu'il faudra vraiment faire valoir ce point dans les semaines à venir. Il me semble qu'il existe d'autres façons de construire un partenariat avec l'Etat que l'imposition par le haut de décisions qui pourraient nous échapper.

M. CONTY.- Je voulais souligner que les élus présents à cette réunion, quelle que soit leur couleur politique, ont montré à l'unanimité une très grande prudence, voire une certaine réserve quant aux orientations prises par l'Etat. Etaient présents des représentants de Plaine commune, de La Courneuve et des Maires d'un certain nombre de communes du Département.

M. le MAIRE.- D'ailleurs, je dois rencontrer Patrick BRAOUEZEC, notre « grand » voisin, sur le sujet.

Enfin, le point des Jeux Olympiques devra être regardé d'un peu plus près. Je dois rencontrer M. LAPASSET, Président de Ambition Olympique. Je n'ai pas l'acronyme en tête mais il s'agit de la structure qui porte le projet, qui établit le projet de candidature pour les JO au nom des mouvances sportives et des collectivités. Nous aurons des discussions avec lui afin de déterminer si des équipements du Bourget, voire d'autres à créer, pourraient figurer dans ce dossier de candidature ou pas. Nous marquons là aussi une grande prudence, sachant que nous sommes ouverts à tout ce qui peut améliorer la situation du territoire en termes d'apport d'équipements potentiels, d'effets induits sur le transport, etc.

Ce sont des sujets ingrats car ce n'est pas à court terme et donc peu lisible. Pour autant, ils peuvent avoir un effet d'entraînement s'ils sont bien menés. C'est toute la question. J'aurai l'occasion de vous en reparler lorsque j'aurai d'autres éléments. Néanmoins, une hypothèse tourne : dans la partie nord-est, pour

faire vite à partir du Stade de France jusqu'à Aulnay-sous-Bois, il y aurait un centre de presse, peut-être le Village olympique. Cette option sera-t-elle retenue ? Je n'en sais rien. Où seront ces équipements ? Je ne sais pas le dire non plus. D'autres équipements sportifs pourraient éventuellement trouver leur place. Nous regarderons tout cela avec pragmatisme.

Bien sûr, si des opportunités se présentent, nous ferons tout pour les saisir mais il nous faut d'abord regarder le cadre. Toutefois, c'est relativement synchrone avec l'arrivée des gares du Grand Paris. Cela peut donc aussi permettre de booster ces projets.

En tout cas, c'est un enjeu. L'équipe de la SPL est là pour nous assister.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : 2 abstentions de Mme MERY et M. PENINGUE, M CAPO-CANELLAS, en tant que Président du Conseil d'administration, ne participe pas au vote.

Délibérations n° 8 et 9 : Approbation des Comptes de gestion 2014 de la Ville et du service d'Assainissement

M. CONTY.- La séparation de l'Ordonnateur et du Comptable est un principe budgétaire essentiel.

L'Ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le Comptable est le seul chargé du paiement des dépenses, de la prise en charge des recettes et du maniement des deniers publics.

Chacun, en ce qui les concerne, doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Celui de l'ordonnateur est le compte administratif et celui du comptable, le compte de gestion.

Le Conseil municipal délibère sur le Compte Administratif qui lui est présenté annuellement par le Maire. L'Assemblée municipale ne peut délibérer valablement sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Le Compte Administratif doit être arrêté en présence du Compte de gestion. En effet, les deux documents retraçant la comptabilité de la collectivité doivent être concordants.

Le Compte de Gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice (compte de gestion sur chiffres) accompagnés des pièces justificatives correspondantes (compte de gestion sur pièces).

Je signale que, conformément à la règle, ce document est présent.

Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget de l'année de référence
- présenter l'évolution patrimoniale et financière de la collectivité

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit arrêter les comptes du Receveur municipal qui lui sont transmis au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice.

Considérant que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Trésorier pour le budget de la Ville et de l'Assainissement sont en conformité avec les Comptes administratifs établis par l'Ordonnateur et n'appellent donc aucune observation particulière ni réserve de sa part, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter les Comptes de Gestion des budgets Ville et Assainissement dressés pour l'exercice 2014.

M. le MAIRE.- Merci. Il s'agit d'approuver les écritures du receveur.

Avez-vous des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix la Délibération n° 8 relative au compte de gestion Ville 2014.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Je mets aux voix la Délibération n° 9 relative au compte de gestion 2014 du service assainissement.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Concernant les délibérations portant sur les comptes administratifs, je vous propose de les traiter en même temps. De cette manière, je resterai en séance le temps du débat puis, conformément à l'obligation que nous font les textes, je sortirai au moment du vote. A ce moment-là, M. CONTY reprendra la présidence.

Délibération n° 10 : Vote du Compte Administratif ville - Exercice 2014

M. CONTY.- I – ELEMENTS GENERAUX :

1) Préambule :

Cette année encore, la présentation au vote de l'assemblée du Compte Administratif de l'année écoulée est réalisée concomitamment avec celle du Budget Primitif.

Ceci permet la présentation complète des prévisions budgétaires de l'exercice au sein d'un seul et même document (avec la reprise des excédents) et d'appréhender ainsi pour une année entière l'activité de notre collectivité.

Les résultats du Compte Administratif, qui sont présentés ci-après, témoignent au terme de l'exercice 2014 :

➤ Des importants efforts de gestion opérés dans l'exécution budgétaire 2014 en section de Fonctionnement afin de contenir au maximum l'évolution de certaines dépenses, soit une évolution limitée à +1.4 %. Effort d'autant plus estimable considérant la hausse de deux taux de TVA et le financement des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée dernière.

➤ De la contraction des recettes de la section de Fonctionnement avec la première année de baisse de la DGF (-6.4 %) ; une nouvelle baisse des droits de mutation directement reliée au contexte économique particulièrement sinistré de la France ; d'une quasi-absence de rôles supplémentaires de la fiscalité conduisant au total à une baisse de 2.70 % des recettes de Fonctionnement au terme de l'exercice 2014.

➤ D'une optimisation des recettes d'Investissement à la faveur de subventions d'équipements enfin réalisées (GP3 de la Région) et ce malgré un programme d'emprunt nouveau fortement limité.

L'effet de ces efforts est précieux car destiné à faire que notre collectivité aborde l'année 2015 le moins durement possible en dépit d'un environnement économique qui ne cesse de se détériorer.

Néanmoins, on peut d'ores et déjà s'interroger sur la pérennité de ces effets bénéfiques à échéance de 2017 et bien entendu au-delà tant le contexte qui préside aux prévisions et anticipations budgétaires des collectivités territoriales est brouillé et incertain.

En 2014 comme les années précédentes, nous nous sommes attachés à préserver la qualité des services indispensables au quotidien des bourgetins et à soutenir notre autofinancement afin de poursuivre la réalisation des équipements programmés.

2) Efforts autour notamment de la Propreté et de la modernisation des espaces publics, de la Sécurité, de l'accessibilité des équipements publics aux personnes à mobilité réduite (PMR), de la modernisation du parc sportif, de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires :

Nous avons pu ainsi en 2014 :

- Mettre en place les opérations « coups de propre » dans les différents quartiers de la Ville avec des interventions conjointes des services propreté, espaces verts et Police municipale, poursuite des opérations de détagage, (entretien et interventions nouvelles chez les propriétaires qui en font la demande)

- Finaliser les travaux d'aménagement de la place du 11 novembre, changer les portails et grilles du square Charles de Gaulle (côtés Division Leclerc et Daniel Dohet), moderniser les équipements (jardinières) du Terre plein central de l'ex-RN2, remplacer progressivement les jeux du square et des cours d'écoles
- Poursuivre le déploiement du réseau de vidéo-protection (3 nouvelles caméras), ainsi que la verbalisation dématérialisée et la préparation technique au lancement de la vidéo-verbalisation
- Poursuivre la mise en accessibilité des équipements publics avec notamment la création d'une nouvelle rampe et la reprise totale du perron et des entrées du hall d'honneur de l'Hôtel de Ville ainsi que celle de l'église avec la création de nouveaux escaliers et du perron
- Lancer le marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage et de désignation de la maîtrise d'œuvre pour la modernisation du parc sportif avec la création d'un terrain de football synthétique et celle d'un terrain multisports en accès libre. Les travaux sont programmés sur l'exercice 2015
- En dépit de la forte impopularité de la réforme des rythmes scolaires, de l'in vraisemblable approximation qui a accompagné sa mise en œuvre et ce jusqu'à la rentrée 2014, organiser des temps d'ateliers périscolaires au sein desquels les enfants et les équipes pédagogiques puissent réaliser et poursuivre de véritables projets dans l'intérêt de tous.

Ces investissements de la Ville ont été accompagnés par :

- l'ouverture du nouveau lycée depuis la rentrée de septembre 2014 après rénovation et agrandissement des locaux de l'ancien IUFM situé rue Anizan Cavillon
- Les travaux de rénovation et de remplacement d'une canalisation d'eau sous maîtrise d'ouvrage du SEDIF partant de la Division Leclerc jusqu'au bout de la rue du Commandant Rolland en limite de commune avec Drancy
- La condamnation demandée et attendue depuis de très nombreuses années des deux souterrains de la RN2 sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général 93
- La poursuite des travaux du nouveau collège rue des Jardins dont l'ouverture est attendue à la rentrée 2015.

3) Actions menées par la Communauté d'Agglomération, outil intercommunal au service de la ville :

Seconde tranche éclairage public

La Ville a transféré des compétences et des recettes à la Communauté, celle-ci investit sur des compétences utiles à la Ville et à sa demande. Rappelons que les services municipaux sont mis à disposition de la Communauté pour l'exercice de ses missions et y contribuent.

L'éclairage public :

Après la première tranche de rénovation de l'éclairage public réalisée en 2013 pour 600 K€ une seconde tranche a été réalisée sur l'année 2014 avec notamment la modernisation de l'éclairage public de la RN2 et de nouvelles voies communales pour un montant 1 200 K€

Au total, 743 points lumineux et 684 candélabres auront été changés sur 2 ans.

La médiathèque :

Après sa livraison en septembre 2013, différents travaux ont été achevés et complétés pour un solde de 253 K€

II – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF :

A- Les opérations de l'exercice recensées au 31 décembre 2014 :

Les opérations de l'exercice (mandats et titres) recensées dans chaque section au Compte Administratif 2014 font apparaître les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - RÉSULTATS	
En euros	
Résultat de fonctionnement 2014	
Titres émis sur l'exercice <i>- dont recettes rattachées</i>	19 648 665,97
Mandats émis sur l'exercice <i>- dont dépenses rattachées</i>	18 725 918,48 68 638,00
Résultat de l'exercice (1)	922 747,49
Résultat antérieur reporté (2)	558 162,19
Résultat à affecter (1)+(2)	1 480 909,68
Solde d'exécution d'investissement 2014	
Titres émis sur l'exercice <i>- dont affectation en réserves</i>	4 887 146,83 2 027 893,17
Mandats émis sur l'exercice	3 663 057,94
Solde d'exécution de l'exercice (titres - mandats)	1 224 088,89
Solde d'exécution d'investissement reporté (besoin de financement)	1 871 496,08
Solde d'exécution cumulé (excédent d'investissement)	-647 407,19
Solde des restes à réaliser d'investissement 2014	
Recettes	200 840,33
Dépenses	426 066,60
Solde des restes à réaliser (besoin de financement)	-225 226,27
Besoin de financement d'investissement 2014 corrigé des restes à réaliser d'investissement 2014	
Solde d'exécution cumulé	-647 407,19
Solde des restes à réaliser	-225 226,27
résultat investissement 2014 (besoin de financement)	-872 633,46
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2014	608 276,22

En Fonctionnement : des dépenses de 18 725 918,48 € et des recettes de 19 648 665,97 €

En Investissement : des dépenses de 3 663 057,94 € et des recettes de 4 887 146,83 €

Au terme de l'exercice, les résultats enregistrés par section sont en conséquence les suivants :

En Fonctionnement : 922 747,49 €

En Investissement : 1 224 088,89 €

Il convient, passé ce premier stade de consolider ces résultats avec la reprise des résultats antérieurs puis les restes à réaliser en section d'Investissement.

▪ **Les résultats antérieurs reportés :**

Les résultats de l'exercice établis ci-dessus sont ensuite consolidés par la reprise des résultats antérieurs, soit ceux de l'exercice 2013. Ces derniers sont respectivement :

En Fonctionnement : un excédent de financement de : 558 162,19 €

En Investissement : un déficit reporté de : - 1 871 496,08 €

▪ **Les résultats de clôture cumulés :**

Ainsi, les résultats de clôture cumulés par section pour l'exercice 2014 établissent :

En Fonctionnement : un excédent de financement de 1 480 909,68 € soit : 922 747,49 € + 558 162,19 €

En Investissement : un besoin de financement de - 647 407,18 € soit : 1 224 088,89 € - 1 871 496,08 €

▪ **Les restes à réaliser (RAR) de l'exercice :**

Enfin, ces résultats doivent être complétés par la prise en compte des restes à réaliser 2014 de la section d'Investissement, en recettes comme en dépenses. Ces derniers sont de :

426 066,60 € en dépenses

200 840,33 € en recettes

Il convient de cumuler ces derniers avec le besoin de financement de la section d'Investissement qui est de 647 407,19 € et d'établir ainsi le besoin net de financement de la section,

Soit : $-647\,407,19\text{ €} + (200\,840,33 - 426\,066,60) = -872\,633,46\text{ €}$

Ce besoin de financement de la section d'Investissement doit être obligatoirement couvert par un prélèvement à due concurrence sur l'excédent de la section de Fonctionnement qui est de 1 480 909,68 €

Ainsi, l'excédent de Fonctionnement fera l'objet d'un prélèvement de 872 633,46 € qui sera imputé en recettes d'investissement au compte 1068.

Le solde net du report de Fonctionnement ainsi obtenu est de 608 276,22 € qui sera comptabilisé au compte 002, Report à nouveau créditeur.

Cette ventilation de l'excédent de Fonctionnement 2014 sera reprise dans la délibération relative à l'affectation du résultat d'exploitation et les écritures y afférentes seront inscrites au Budget Primitif 2015.

B- EVOLUTION DES RÉSULTATS ENTRE 2013 ET 2014 :

Le périmètre de la section de Fonctionnement au terme de l'exercice 2014 s'est assez sensiblement contracté s'agissant des recettes de Fonctionnement (-2.7 %) tandis que les recettes de la section en dépit d'un contrôle accru ont augmenté sur la même période de 1.4 %.

C'est bien la démonstration ici de l'effet ciseaux qui menace désormais de plus en plus fortement l'équilibre de nos comptes ; conséquence implacable de la réduction massive et imposée de nos recettes de Fonctionnement et de l'impossibilité technique et mécanique de pouvoir juguler à due concurrence l'évolution de nos dépenses sauf à dégrader structurellement la qualité des services rendus à nos concitoyens.

La conséquence première de cet effet ciseaux est que nous avons consommé une partie de notre épargne et que l'excédent brut de la section de Fonctionnement est en baisse à la clôture de l'exercice 2014, soit 1 480 K€ contre 2 586 K€ à fin 2013.

Néanmoins, l'exécution de la section d'Investissement a permis de réduire considérablement le besoin de financement de cette dernière et ainsi de limiter l'apport en capital à 872 633,46 € (restes à réaliser inclus). Ce dernier était de 2 027 K€ en 2013.

Contre toute attente, une fois l'affectation en réserves effectuée, le report à nouveau créditeur de la section de Fonctionnement est de 608 K€ soit légèrement supérieur à celui enregistré à fin 2013 pour 558 K€ (+8.9 %).

III – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Ainsi, le solde d'exécution de la section de Fonctionnement à fin 2014 est de 1 480 909,68 €

Il permet de contribuer au besoin de financement de la section d'Investissement pour 872 K€ tout en préservant un apport à la section de Fonctionnement en report à nouveau créditeur de 608 K€

A- Les recettes de Fonctionnement :

L'examen proposé ci-après chapitre par chapitre des recettes illustre clairement notre propos liminaire afférent à la contraction des recettes de la section de Fonctionnement en 2014.

Ainsi :

- **Chapitre 70** : (Produits des services du domaine), enregistre un nouveau repli (-3.32 %) majoritairement lié à la baisse de la refacturation des frais techniques à la Communauté d'agglomération.

- **Chapitre 73** : (Impôts et taxes), ce dernier enregistre une modeste évolution à +0.8 %.

Celle-ci est essentiellement imputable à l'augmentation des dotations de péréquation (FSRIF et FPIC). En revanche, le produit fiscal définitif ne progresse que de 1.7 %.

En contrepartie de nombreuses baisses viennent minorer ces progressions : attributions de compensation (-2.7 %), taxe sur l'électricité (-3.8 %) et bien entendu les droits de mutation (-10.75 %).

- **Chapitre 74** : (Dotations et participations), comptabilise la baisse la plus sensible et la plus préjudiciable baisse de l'année (-10.8 % soit 370 K€).

Si nous avons clairement anticipé la première baisse de la DGF à -6.4 % ainsi que celle annoncée des compensations au titre des exonérations fiscales (-21 %), nous ne pouvions imaginer que les participations attendues pour le financement de services comme le projet ville RSA ne seraient pas versées aux communes par le Conseil général 93, soit un manque à gagner de 80 % sur cet exercice.

En contrepartie quelques hausses : bien modeste à 1 % pour la DSU, plus conséquente à +19 % pour la DNP soit + 20 K€

B- Les dépenses de Fonctionnement :

Le volume des dépenses de Fonctionnement a crû à fin 2014 de 1.46 %. Si elle reste modérée, cette moindre évolution ne permet néanmoins pas de contenir le tassement des recettes de la même section. Les efforts de maîtrise des dépenses devront donc être poursuivis et amplifiés.

Ainsi, si l'on examine l'évolution des chapitres entre les deux exercices :

- **Le chapitre 011** (Charges à caractère général) après une baisse de 1.6 % à fin 2013 est en baisse à fin 2014 de -4.17 % par rapport à l'exercice précédent.

Les postes liés aux frais énergétiques, aux combustibles et aux carburants sont en net recul. Cette baisse est le fruit de deux facteurs, l'un climatique que chacun aura pu aisément constater avec un hiver particulièrement clément et l'autre économique avec les effets de la baisse du baril de brut. Les achats de carburant et de combustible s'en trouvent directement minorés.

L'absence de rigueur hivernale explique également la baisse du poste des fournitures de voirie consacré à l'achat de sel de déneigement et de produits déverglaçant.

S'agissant des autres dépenses de gestion, on peut les distinguer en deux catégories :

Une première sur laquelle nos capacités à infléchir leur coût est très limitée : c'est le cas des prestations sous contrat (locations, marchés, dépenses obligatoires comme les impôts ...).

Une seconde catégorie où notre latitude à agir, même si elle est toujours contrainte, est plus certaine. Il s'agit des prestations dont la fréquence est aléatoire voire ponctuelle en fonction d'événements ou de circonstances (fêtes et cérémonies qui baissent de 11 %, frais de gardiennage qui baissent de 5 %, entretien du matériel roulant en recul de 9 % ;..).

Par ailleurs les périodes de fin et donc de renouvellement de contrats sont toujours l'occasion de rouvrir les discussions et les négociations. Ces derniers peuvent être optimisés (voir les contrats d'assurance en baisse de 5,70 %).

Bien entendu comme les années précédentes, des efforts importants ont été réalisés par les gestionnaires de crédits qui contribuent également à limiter les effets de certaines hausses.

- Ainsi que nous l'avions indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le fruit des efforts consacrés à la baisse de nos charges courantes est amenuisé par une hausse significative du **chapitre 012** consacré aux charges de personnel en augmentation de 3.7 %. On sait déjà que cette évolution de la masse salariale ne pourra pas être significativement inversée en 2015, puisque plusieurs dispositions concernant le reclassement des agents de catégorie C notamment sont effectives au 1^{er} janvier 2015 et qu'elles viennent s'ajouter à de nouvelles augmentations des charges salariales et à l'évolution mécanique de la masse salariale (GVT) évaluée annuellement autour de 2 %.

- **Le chapitre 014** (atténuations de produits) reprend notre contribution au FPIC. Il évolue symétriquement avec la part qui nous est attribuée en recettes, soit +52 % (+17 K€).

- **Le chapitre 65** (autres charges de gestion courante) est arrêté au terme de l'exercice 2014 pour le même volume budgétaire qu'à fin 2013 (à 2 500 € près). L'augmentation de la participation au contingent incendie (+3.77 %) ainsi que celle des admissions en non valeur qui n'avaient pas été réalisées en 2013 (20 K€) sont compensées par la baisse des cotisations de retraite des élus. Les subventions versées sont stables.

- **Au chapitre 66** (intérêts de la dette), on enregistre cette année une nouvelle diminution sensible du montant total des intérêts (intérêts à l'échéance, intérêts de la ligne de trésorerie) de -7.8 %.

Cette évolution favorable est le fruit de la nouvelle baisse enregistrée sur les taux variables et de la baisse de notre encours de dette qui contribue à réduire le poids des intérêts sur l'ensemble des dépenses de la section de Fonctionnement.

IV – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement fait apparaître un besoin de financement au terme de l'exercice de 647 407,19 €

Ce résultat doit être consolidé avec la reprise du solde des restes à réaliser dépenses/recettes, soit - 225 226,27 € qui porte le besoin de financement de la section à 872 633,46 €

S'agissant des équipements réalisés au cours de l'année, 2014 est un exercice de transition. Ainsi, les équipements consolidés avec les restes à réaliser de l'exercice sont de 4 089 124,54 €

A- Les recettes d'Investissement :

- Au chapitre 10 : (Dotations, fonds divers et réserves) 2 594 K€, soit en augmentation de 30 % par rapport à 2013, se répartissent ainsi que suit :

- 497.8 K€ au titre du FCTVA

- 69,26 K€ au titre de la TLE et des taxes d'aménagement

- 2 027,89 K€ au titre de la réserve capitalisée prélevée sur l'excédent de Fonctionnement
- Au chapitre 13 : (subventions d'investissement), les subventions perçues sur l'exercice sont au total de 949,13 K€;

Ce montant exceptionnellement élevé tient compte des subventions dont les versements avaient été différés en 2013. C'est le cas notamment de la Région au titre du GP3 pour près de 700 K€

- Au chapitre 16 : (Emprunts et dettes assimilées), l'emprunt inscrit pour 965 000 € a été réalisé auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France.

- Au chapitre 28 : (opérations d'ordre de section à section), on retrouve la contrepartie de la dotation aux amortissements pour 377 850,55 €

B- Les dépenses d'Investissement :

Le volume des dépenses réelles de la section d'Investissement est donc de 4 100 K€ Annoncée dès le début de l'exercice comme une année de transition, des opérations auront également été décalées sur l'exercice 2015 (opérations de voirie) afin de tenir compte des calendriers d'avancement des travaux.

Il convient d'y distinguer les dépenses d'équipement et les dépenses financières :

- Au chapitre 16 : (Emprunt et dette assimilée) est comptabilisé le remboursement en capital de la dette, pour 1 832 K€

- Aux chapitres 20, 21 et 23 sont comptabilisées les dépenses d'équipement brut. Elles sont de 1 830 K€ à fin 2014.

On rappellera ci-après les principaux investissements réalisés en 2014 au titre du Budget de la Ville :

▪ Scolaire :

Ecole Louis Blériot :

Construction, aménagement intérieur et extérieur, mobilier de l'extension - Factures en report	241 000 €
--	-----------

Ecole Jean Jaurès :

Travaux rénovation, peinture, électricité	
Divers locaux maternelle	46 000 €
Ravalement arrière école élémentaire Jean Jaurès et CECB	49 000 €
Remplacement clôture école	12 000 €

Ecole Saint-Exupéry :

Rénovation d'une classe et son dortoir	10 000 €
Changement jeux cour	17 000 €

Ecole Jean Mermoz :

Changement jeux de cour maternelle	27 000 €
Reprise étanchéité rampe réfectoire	25 000 €

▪ Sports :

Programme modernisation parc sportif	
(Honoraires programmiste) études de sols et techniques	35 000 €
Changement porte d'entrée EES	8 000 €
Rénovation éclairage arrière tribunes et allée piétonne	10 600 €

Rénovation chauffage Club House	6 000 €
▪ Hôtel de Ville :	
Travaux accessibilité Hôtel de Ville (Tranche 0)	351 000 €
Travaux accessibilité église	150 000 €
▪ Service Transports :	
Achat camion 19t + grue + bras	210 000 €
▪ Voirie :	
Radars pédagogiques	60 000 €
Mobilier urbain, signalisation verticale et horizontale	90 000 €
Bureau étude création voie nouvelle Collège Et parking ZAC Commandant Rolland	50 000 €
▪ Espaces verts et Espaces publics :	
Travaux rénovation de l'ensemble des jardinières RN2	29 000 €
Square Charles de Gaulle : Changement clôture	37 000 €
Marché alimentaire : travaux fontaine	24 000 €
Aménagement paysager rond point 16 août 43	4 000 €
Cimetière : remplacement 2 bornes fontaines	9 000 €
Protections arbres anti stationnement (rue Charles Emile Paris Et Marcel Dassault)	13 700 €
▪ Sécurité :	
<u>Vidéoprotection :</u>	
2 ^{ème} phase nouveau marché	
Extension réseau vidéo-protection 3 caméras en 2014	49 000 €

Délibération n° 11 : Vote du Compte Administratif Assainissement - Exercice 2014

M. CONTY.- Le Compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2014 ayant d'ores et déjà été arrêté, le vote du Compte Administratif Assainissement 2014 peut intervenir dès le vote du Budget Primitif 2015.

Comme l'an passé, les résultats de clôture 2014 seront repris au Budget Primitif.

Cette reprise anticipée permet en conséquence de mobiliser rapidement l'ensemble des recettes disponibles de l'année 2015.

1. Les opérations de l'exercice recensées au Compte Administratif 2014 :

Les opérations de l'exercice (mandats et titres) recensées dans chaque section au Compte Administratif 2014 font apparaître les résultats suivants :

- En Investissement : des dépenses de 25 106,73 € et des recettes de 119 028,03 €
- En Exploitation : des dépenses de 54 825,24 € et des recettes de 202 496,16 €

Au terme de l'exercice, les résultats enregistrés par section sont en conséquence les suivants :

En Investissement 93 921,30 €(absence de besoin de financement).

En Exploitation 147 670,92 €

Au cas d'espèce la section d'Investissement ne présente pas de besoin de financement. Néanmoins, la programmation de travaux importants sur le réseau d'assainissement nécessite de poursuivre la capitalisation de fonds suffisants destinés à autofinancer une part significative de ceux-ci.

En ce sens, une affectation complémentaire en réserve au compte 1068 sera effectuée par prélèvement sur l'excédent de la section d'Exploitation et inscrite au Budget Primitif 2015.

Les résultats antérieurs reportés :

Les résultats de l'exercice établis ci-dessus sont ensuite consolidés par la reprise des résultats antérieurs, soit ceux de l'exercice 2013. Ces derniers sont respectivement :

- En Exploitation : excédent de financement de 50 000,00 €
- En Investissement : excédent de financement de 620 364,76 €

2. Les résultats de clôture :

Ainsi, les résultats de clôture par section pour l'exercice 2014 sont arrêtés :

- En Investissement : un excédent de financement de 714 286,06 €
soit : 93 921,30 €+ 620 364,76 €
- En Exploitation : un excédent de financement de 197 670,92 €
soit : 147 670,92 €+ 50 000,00 €

3. L'affectation du résultat d'Exploitation :

Comme indiqué plus haut, si la section d'Investissement ne présente pas de besoin de financement, on sait comme évoqué lors du débat d'Orientations Budgétaires que l'élaboration du programme pluriannuel de gros travaux porte entre autres sur la réhabilitation de plusieurs collecteurs et canalisations qui nécessite la constitution de fonds propres suffisants ainsi que la recherche de cofinancements.

A cet effet, il importe de poursuivre la constitution de réserves.

Nous ne constituons donc pas des réserves pour le plaisir, nous savons que des travaux importants nous attendent.

En conséquence, la délibération statuant sur l'affectation du résultat d'Exploitation 2014 proposera une affectation complémentaire en réserves au compte 1068 de la section d'Investissement à hauteur de 147 670,92 €

4. Les réalisations en 2014 :

En section d'Exploitation :

Les dépenses de la section sont comme toujours majoritairement consacrées au versement de la commission pour recouvrement de la redevance d'Assainissement au concessionnaire Suez – Eau et Force (compte 6222) soit 41 656 €

Le dernier trimestre 2014 n'a pu être rattaché à l'exercice, les éléments de facturation ne nous ayant pas été adressés en temps utile.

Toujours au compte 6222, 5 228 € ont été réalisés pour diverses interventions de curage de réseaux (société CIG).

S'ajoute aux dépenses réelles, une écriture d'ordre au compte 6811 concernant la dotation aux amortissements pour 7 938,76 €, on en retrouvera la contrepartie en recettes d'investissement.

S'agissant **des recettes** de la même section, on y comptabilise :

- La redevance d'Assainissement collectée par le fermier et reversée à la Ville, soit 177 373,37 €
- Au compte 002, le report à nouveau créditeur de Fonctionnement de 50 000 €
- En recettes d'ordre au compte 777, le transfert d'une subvention d'équipement pour 25 106,73 €(contrepartie en dépenses d'Investissement au compte 13918)

En section d'Investissement :

En recettes :

Au compte 1068, l'affectation en réserve capitalisée pour 111 089,27 €

Au compte 281532, la contrepartie de la dotation aux amortissements pour 7 938,76 €

Au compte 001, la reprise de l'excédent reporté pour 620 364,76 €

En dépenses :

En dépenses d'Investissement, seule l'opération d'ordre de transfert est comptabilisée au compte 13918 pour 25 106,73 €

Le Budget primitif 2015 reprendra ces résultats conformément aux propositions d'affectation également soumises à l'approbation du Conseil.

Ces derniers seront additionnés aux recettes nouvelles de l'exercice pour poursuivre la constitution des crédits réservés aux opérations de rénovation du réseau.

M. le MAIRE.- Merci Monsieur CONTY pour ce premier pas, le gros du menu viendra avec le vote du budget ensuite. Il est utile de voir l'exercice clos au 31 décembre 2014, puisque cela préjuge et présage l'année suivante. Nous constatons un certain nombre d'évolutions que l'ensemble des collectivités est appelé à subir vu le contexte national global, voire au-delà avec les autres pays européens. La grande question est l'adaptation tout en conservant une capacité à assurer l'avenir de la Ville et des Bourgetins. Il y a quelques heures, je discutais avec des élus d'autres départements qui me disaient que, pour beaucoup de communes rurales, la conclusion de toutes les mesures prises par le Gouvernement est un zéro investissement pendant 5 ans. Je le dis parce qu'il faut toujours se comparer.

Ce qu'a rapporté Albert CONTY témoigne d'une maîtrise des évolutions assez larges, qu'il faut souligner. Nous en remercions chacun car je sais que, pour les gestionnaires de crédit et pour les élus, il est parfois frustrant de devoir être de plus en plus vigilant pour garder des marges de manœuvre dans un contexte où elles se réduisent. C'est toute la difficulté de l'exercice. Je pense que nous avons bien tenu le cap l'année dernière.

L'exercice se complexifiera au fil du temps, chacun peut le mesurer. Notre approche ne consiste pas du tout à polémiquer sur les raisons des baisses des dotations, etc. A notre sens, le débat est non plus là-dessus mais sur la manière dont les collectivités feront maintenant face à l'ensemble des évolutions des trois prochaines années au moins.

Après la question sera celle du rythme : le rythme de baisse des dotations annoncé sera-t-il tenu ou des petites ou grandes corrections de cap seront-elles apportées ? Elles seraient utiles mais l'Etat le peut-il ou le souhaite-t-il ? Toutefois, ce débat nous dépasse pour une large part.

Avez-vous des remarques particulières sur ces comptes administratifs ?

Mme MERY.- Je trouve qu'en particulier la Délibération n° 10 relative au compte administratif de la Ville revêt un caractère partial. Nous voterons pour puisque c'est presque un vote d'ordre mais nous déplorons certains commentaires quelque peu orientés.

M. le MAIRE.- J'ai mentionné en quelques mots le fait que nous avons justement essayé de ne pas rentrer dans la polémique. Vraiment, l'heure ne nous semble pas à la polémique. J'ai eu une discussion très ouverte au petit matin avec différents élus de votre sensibilité, en l'occurrence avec le

ministre de l'Economie puisque nous étions ensemble au banc pour un vote de la loi Macron au Sénat, et tout le monde s'interroge sur le rythme des réductions des dotations aux collectivités et sur l'effet d'entraînement sur l'économie, surtout sur la capacité des élus à peser sur leur territoire. La vraie question qui se pose toutes tendances confondues est non plus de savoir s'il fallait ou non baisser les dotations mais plutôt de voir comment en atténuer l'effet, notamment sur le rôle des collectivités ; plus elles sont petites, plus c'est dur.

Sachant que nous sommes dans une ville de taille moyenne, même si nous ne sommes pas dans la plus grande difficulté, nous devons le gérer et ce n'est pas simple. Il y a un côté relativement triste à tout cela, constater que l'outil local au service de nos concitoyens a moins de capacité à répondre aux attentes est toujours déplaisant parce que cela revient à gérer des frustrations. C'est à cela que cela nous conduit.

Tout le monde se demande comment éventuellement étaler ces évolutions à l'avenir et aider les collectivités. Le Gouvernement a essayé d'annoncer des mesures cette semaine sur l'investissement, nous devons en analyser la réalité. En revanche, un véritable sujet se pose quand un certain nombre de collectivités certes poursuivent les projets présents dans les cartons mais qu'arrive la difficulté des projets suivants. Engageons-nous ou pas des projets à plus long terme ? Les collectivités de toutes tendances confondues se retrouvent face à ces sujets.

Quand Albert CONTY vous a relaté les baisses de recettes de fonctionnement de l'an dernier, mine de rien 2,70 % n'est pas un petit chiffre à l'échelle de notre budget. Je mesure bien que les Bourgetins comme nos concitoyens ont tendance à considérer que nous devons nous débrouiller lorsque nous parlons de réalités budgétaires, et c'est normal. Simplement, notre marge d'action s'est beaucoup réduite et suivra la même tendance encore cette année malheureusement.

Je vous remercie de votre vote. Avant cela, je laisse la présidence à M. CONTY pour respecter les textes qui, même s'ils revêtent un caractère désuet, prévoient que le Maire ou le Président sortent de séance au moment du vote.

(M. CAPO-CANELLAS qui la séance, M. CONTY reprend la présidence.)

M. CONTY.- Nous passons au vote de la Délibération n° 10, c'est-à-dire le vote du compte administratif Ville.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Nous passons au vote de la Délibération n° 11, c'est-à-dire le compte administratif Assainissement.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Je vous remercie.

(M. CAPO-CANELLAS reprend place en séance et la présidence.)

M. le MAIRE.- Nous reprenons le fil de nos travaux financiers.

Délibération n° 12 : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014 – Budget Principal

M. CONTY.- Si vous le voulez bien, je serai court sur la note de synthèse car nous avons déjà vu le résultat et le tableau.

Il vous est demandé d'affecter notre excédent de fonctionnement, notre insuffisance d'investissement autofinancé par l'excédent de fonctionnement, et d'affecter le résultat global de clôture de 608 276 €

M. le MAIRE.- Je mets aux voix. Vous avez le chiffre, cette Délibération est plutôt technique.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 13 : Affectation du résultat d'Exploitation de l'exercice 2014 – Budget Assainissement

M. CONTY.- La note de synthèse est de même nature : nous affectons le résultat d'exploitation. Ayant un excédent cumulé d'exploitation de 197 000 €, un solde d'exécution cumulé de 714 000 €, nous prenons la somme de 147 000 € pour l'inscrire au compte 1068 du budget d'assainissement, ainsi que le report à nouveau créditeur de 50 000 €

Nous affectons donc les résultats : 50 000 € en report à nouveau créditeur d'exploitation et 147 670 € en réserve de la section d'investissement.

M. le MAIRE.- Merci. Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 13 : Vote des taux 2015 des trois taxes directes locales

M. CONTY.- Je vous invite à prendre la Délibération sur table. Dans le texte, rien n'a changé, les charmes de l'informatique font que l'on fait de temps en temps quelques copier/coller un peu hasardeux. Cela ne changeait pas le total des produits prévisionnels attendus, ni l'évolution. L'addition des colonnes pouvait simplement quelques soucis. Vous aviez donc tous les éléments.

Depuis la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires le 9 mars dernier, les bases prévisionnelles de la fiscalité locale nous ont été notifiées.

Nous avons alors indiqué que la Loi de finances pour 2015 avait retenu un coefficient de revalorisation des bases de 0,9 %. Ainsi, nos anticipations de recettes fiscales pour 2015 retenaient une hausse de 0,9 % en plus des hausses physiques des bases que nous estimions devoir être de l'ordre de 1 %.

Or, ainsi que retracée dans le tableau joint ci-après, l'évolution des bases et donc des produits entre 2015 et 2014 n'est pas celle attendue s'agissant notamment de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

En lieu et place des près de 2 % de progression de base attendue, celle-ci n'évolue que de 0,66 % soit moins que l'évolution nominale retenue dans la Loi de Finances.

Ce tassement est d'autant moins explicable qu'il n'y a pas eu de démolition de foncier bâti sur la Ville qui pourrait justifier cette perte de produit ; l'évolution extrêmement modeste des bases de Foncier non bâti en atteste.

Nous avons donc saisi les services de la Direction départementale des services fiscaux afin qu'une analyse de l'assiette imposable et de son évolution entre les deux derniers exercices nous soit fournie. Nous attendons encore la réponse.

bases définitives 2014 (Etat 1288)	bases prévisionnelles 2015	évolution bases 2015/2014	produit définitif 2014	produit prévisionnel 2015 à taux constants	Evolution produit 2015/2014
22 772 639	23 093 000	1,41 %	3 625 404	3 676 406	1,41 %
29 102 745	29 295 000	0,66 %	4 711 734	4 742 861	0,66 %
141 704	145 000	2,33 %	24 642	25 216	2,33 %
52 017 088	52 533 000	0,99 %	8 361 780	8 444 483	0,99 %

Au total, la différence négative entre le produit projeté et celui notifié est de 170 K€

Ajoutée à la baisse de la DGF de près de 20 %, ce manque à gagner vient éroder un peu plus nos marges de manœuvre budgétaires déjà fortement éprouvées.

Néanmoins, ainsi que nous l'avons annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous maintenons notre décision de ne pas augmenter les impôts afin de préserver autant que possible les Bourgetins, déjà soumis à la forte hausse des prélèvements nationaux.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de **maintenir les taux d'imposition directe locale pour 2015** et d'en arrêter le produit attendu ainsi que suit :

Libellés	Bases notifiées (Etat 1259 MI)	Taux appliqués par décision du conseil municipal		Coefficient de variation des taux/(N-1)		Produit du BP 2015
Taxe d'habitation	23 093 000	15,92	%	1,000000		3 676 406
TFPB	29 295 000	16,19	%	1,000000		4 742 861
TFPNB	145 000	17,39	%	1,000000		25 216
TOTAL	52 533 000					8 444 483

M. le MAIRE.- Avez-vous des remarques ou des questions à ce sujet ?

Mme MERY.- A l'heure où beaucoup de collectivités augmentent les taux de ces trois taxes directes locales, vous proposez aujourd'hui une stabilité et donc de prendre les mêmes taux que l'an dernier. Nous aurions donc pu être tentés de voter pour, malheureusement nous voterons contre. Nous nous en expliquerons lors du vote du Budget primitif car il semble que l'annonce de cette stabilité n'est qu'un voile sur une situation bien différente.

M. le MAIRE.- Avez-vous d'autres remarques ? (*Non.*)

Je voulais souligner, mais Albert l'a très bien dit, que curieusement -je dis cela parce que souvent autour de nous, les habitants bourgetins comme les autres ont du mal à l'entendre alors que c'est la réalité- nous devons attendre que l'Etat nous notifie les recettes pour les prendre en compte. Cela entraîne donc toujours un exercice extrêmement frustrant parce que, souvent, on pourrait penser que nous décidons. Quand bien même aurions-nous des données fournies par la Loi de finances ou déciderions-nous par exemple du maintien des taux, il nous faut attendre que l'Etat nous notifie le produit. Cette année, nous avons reçu cette notification relativement tard et Albert a bien signalé que c'est parfois une double peine. Autrement dit, nous n'avons pas l'évolution annoncée sur les bases. Nous avons donc parfois un questionnement compliqué avec les services fiscaux qui font bien leur travail mais des incohérences peuvent se faire jour.

Cette année, nous n'avons pas de destruction d'immeubles. Pourtant, nous avons moins de produits des impôts fonciers.

Nous avons donc formulé une demande à ce sujet mais, au départ, l'Etat n'a pas à nous justifier le chiffre qu'il nous donne. Tout cela montre bien la très relative autonomie financière des collectivités en règle générale.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : 2 voix contre de Mme MERY et M. PENINGUE.

(Comme annoncé en début de séance, M. LAFIN quitte la séance, donnant son pouvoir à Mme GITENAY.)

Délibération n° 15 : Vote du Budget Primitif Assainissement 2015

M. CONTY.- Ayant approuvé en cours de séance les comptes administratifs et comptes de gestion, nous pouvons reprendre les résultats.

Le Budget Primitif Assainissement 2015 s'équilibre en recettes et dépenses de toutes natures à 1 187 895,74 euros répartis ainsi que suit :

Section d'Exploitation : 228 000,00 €

Section d'Investissement : 959 895,74 €

L'Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2014 au cours de cette même séance a permis de reprendre les résultats de clôture constatés dans chaque section et ainsi d'ouvrir les crédits nécessaires pour l'année entière.

Ainsi la constitution de réserves capitalisées en section d'Investissement s'en trouve optimisée et permet de poursuivre la constitution des financements nécessaires à la réalisation du programme de travaux.

La section d'Exploitation :

La section s'équilibre à 228 000 €

On y comptabilise deux recettes :

- Au compte 70611, le produit de la redevance d'Assainissement collectée par notre fermier Eau & Force, évaluée à 178 000 € comme l'exercice passé.

Le taux de la surtaxe communale d'Assainissement a une nouvelle fois été reconduit à l'identique cette année.

- Au compte 002, 50 000 € au titre du report à nouveau créateur, ainsi qu'exposé dans la délibération relative à l'affectation du résultat d'Exploitation ; l'essentiel du résultat d'Exploitation 2014, soit 147 670,92 € ayant été affecté en réserve en section d'Investissement.

En contrepartie, sont inscrits en dépenses de la section :

- Au compte 6222, 65 000 € versés à la société Eau & Force au titre de la Commission qu'elle perçoit sur la surtaxe d'Assainissement qu'elle collecte.

- des inscriptions provisionnelles aux comptes :

6152 (entretien et grosses réparations) 40 000,00 €

617 (études) 20 000,00 €

022 (dépenses imprévues) 5 061,24 €

Deux dépenses d'ordre constituent l'autofinancement de la section d'Investissement et complètent l'affectation au compte 1068 :

- Au compte 6811, la dotation aux amortissements pour 7 938,76 €

- Au compte 023, le virement à la section d'Investissement pour 90 000,00 €

La section d'Investissement :

La section d'Investissement s'équilibre à 959 895,74 €

Les recettes sont constituées :

D'une part de la reprise des résultats 2014 :

- Au compte 001, l'excédent cumulé de financement de la section pour 714 286,06 €

- En complément au compte 1068 (réserves), 147 670,92 € prélevés sur l'excédent d'Exploitation 2014.

D'autre part de deux recettes d'ordre en contrepartie de celles opérées en dépenses d'Exploitation :

- Au compte 281532 (réseau d'assainissement) la dotation aux amortissements pour 7 938,76 €

- Au compte 021 (virement de la section d'Exploitation), 90 000 € destinés à l'autofinancement prévisionnel de la section.

L'ensemble de ces recettes permet d'inscrire en dépenses d'Investissement :

- Au compte 2031 (études) une inscription de 100 000 €
- Au compte 2313 (constructions) une dotation pour gros travaux de 859 895,74 €

Vous l'avez bien compris, nous sommes toujours en situation de préparation de travaux importants en ce qui concerne notre réseau, c'est pourquoi nous constituons des réserves.

M. le MAIRE.- Merci. Avez-vous des observations ?

M. PENINGUE.- J'ai deux remarques ou questions.

Première remarque, en comparant le budget annexe d'assainissement avec celui de l'an dernier, je crains que vous n'inscriviez encore des sommes et que vous ne les mandatiez pas. A savoir que vous seriez éventuellement dans une logique où vous provisionneriez des sommes pour ensuite préparer une sorte de volume global de dépenses qui concernerait une forme de PPI réseau important dans les mois voire années à venir. C'est ma première crainte sur le budget assainissement.

Deuxième remarque, qui est valable tant sur le BP que sur le budget annexe, j'en ai parlé en commission des finances puisque c'est ma marotte : l'absence de PPI, réseau ou global. Je sais que vous voyez cela comme une liste à la Prévert qui n'aurait aucun intérêt. Cela a pu être fait ailleurs. Pour ma part, je pense qu'un PPI est d'abord un outil stratégique puisque c'est un outil de pilotage financier et de prospective financière. Je ne vous demande donc pas d'avoir une vision à 15 ans. Si vous en avez une à quatre ou cinq ans, pour une commune de la taille du Bourget, ce ne serait déjà pas mal. Après, il ne s'agit pas non plus d'inscrire des choses que l'on décalerait sans cesse. Il faut vraiment voir le PPI dans sa dimension comptable, c'est-à-dire de prospective financière et de pilotage financier.

M. le MAIRE.- Vous avez fait vous-même à la fois l'éloge et la critique de cette notion de PPI. Je vous signale simplement que nous avons fait un certain nombre de diagnostics très poussés de l'état du réseau. Nous savons donc dire la réalité des travaux à réaliser. Nous avons ces éléments et nous pourrions trouver le moyen d'ouvrir la discussion sur ces sujets en commission.

La vraie question est sur la phase financière derrière parce que, qui dit travaux d'assainissement, dit également travaux de voirie au-dessus. Pour tout dire, un certain nombre de collectivités triche entre ce qui est dessous et ce qui est dessus, donc affecte au budget assainissement des travaux qui ne devraient pas y figurer. Nous voulons nous assurer de l'orthodoxie des travaux que nous réaliserons.

Pour la première question, Albert pourrait peut-être répondre ?

M. CONTY.- D'après le schéma directeur dont nous disposons aujourd'hui, qui n'a effectivement pas fait l'objet d'une communication à l'ensemble du Conseil, les travaux d'assainissement que nous aurions à réaliser dans les prochaines années se chiffrent à plus de 10 M€ La première tranche représente 3,5 M€ Cela signifie qu'il nous faut le financement et les cofinancements. Autre point, on me dit, car je ne suis pas ingénieur, que pour 1 M€d'assainissement il faut 1 M€de voirie au-dessus.

Vous connaissez comme moi notre situation budgétaire et la façon dont nous essayons de gérer au mieux et de positionner nos priorités. Aujourd'hui, et je vous ai répondu en commission des finances, avoir un document pour se faire mal et pour décider chaque année de le repousser d'un an, c'est-à-dire d'avoir les 10 M€inscrits sur un document pour décider de le reporter tous les ans à cause d'une priorité donnée suite à une note sur les PMR, etc. non merci.

M. le MAIRE.- Sur la première partie de la question que vous posiez, c'est-à-dire votre crainte concernant le provisionnement : je vous confirme que nous provisionnons, c'est clair, parce que nous connaissons les volumes financiers. Nous pourrions retrouver les éléments, je crois me souvenir que le Conseil municipal de la précédente mandature avait eu connaissance du schéma directeur en question. Nous pourrions donc vous le transmettre le moment venu.

M. PENINGUE.- Dernière remarque, je vous invite, je ne sais pas si c'est déjà prévu ou pas, à vous rapprocher de l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui peut éventuellement financer, par exemple avec des prêts à taux zéro.

M. le MAIRE.- Nous avons réalisé ce travail avec eux pour répondre à l'ensemble des critères. Cela dit, un prêt doit être remboursé. S'ajoute en plus l'effet qu'évoque Albert CONTY : grosso modo, lorsque vous mettez un en dessous, il faut mettre un au-dessus (voirie). Cela signifie qu'il nous faut avoir dans le budget principal de la ville la marge de manœuvre pour mettre en investissement des sommes de même hauteur. Il y a un petit piège que nous essayons de déjouer. Notre souci est moins sur le volet assainissement que sur le volet voirie. Qu'est-ce que cela impliquerait ? Devrions-nous faire moins dans les écoles par exemple ? C'est le débat.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : 2 voix contre de Mme MERY et M. PENINGUE.

Nous attaquons la dernière Délibération qui n'est pas la moindre avec le Budget primitif. Chacun ayant pu prendre connaissance de la note, je vous propose de ne pas relire l'inventaire à la Prévert en investissement.

Délibération n° 16 : Vote du Budget Primitif ville pour l'exercice 2015

M. CONTY.- I – LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT SUR LES BUDGETS DES COLLECTIVITES LOCALES :

Après une première contribution de 1,5 milliard d'euros en 2014, un prélèvement supplémentaire de 3,67 milliards est opéré cette année sur les dotations de l'Etat (un tiers des 11 milliards annoncés pour la période 2015-2017) répartis entre communes, EPCI, départements et régions.

Ce sont les collectivités locales et plus particulièrement le bloc communal qui vont assurer l'essentiel de l'effort avec une baisse cumulée des dotations de 15.8 milliards d'euros sur la période 2014-2017 soit 56.4 % du plan général d'économies destiné à la réduction du déficit public.

En lisant entre les lignes, l'Etat ne peut pas réduire davantage et demande donc aux communes de faire des économies. Si nous ne le faisons pas, nous augmentons les impôts. Si nous n'augmentons pas les impôts, nous essayons de faire des économies.

Ajoutée à cela, la rigidité des dépenses du bloc communal, aggravée par l'inflation des normes imposées par l'Etat qui enflent la dépense publique, est telle que la baisse massive et continue des dotations va irrémédiablement empêcher les communes de constituer une épargne suffisante et indispensable pour autofinancer leurs investissements.

A titre d'exemple, la Cour des comptes estimait à 1,3Md€ en 2012, le coût des normes nouvelles imposées aux collectivités et ce mouvement ne s'est toujours pas arrêté.

Sur la période 2013-2016, le coût pour les collectivités des mesures présentées par la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN), pour l'essentiel liées aux textes d'application de Grenelle et aux textes relatifs à la fonction publique, s'élèvera à plus de 2Md€ sans y inclure :

- le coût de la réforme des rythmes scolaires, désormais évalué à environ un milliard d'euro par an
- le coût de la revalorisation de la rémunération des fonctionnaires de catégorie C
- le coût de la hausse de TVA

Avec des ressources en chute et des dépenses soumises à une pression à la hausse, c'est donc à un effet ciseau d'une ampleur sans précédent auquel les collectivités locales vont devoir faire face.

C'est également un risque systémique qui pèse sur l'investissement public et sur l'économie du pays puisque le bloc local est le premier maître d'ouvrage du territoire avec plus de 63 % des investissements publics locaux à lui seul.

L'analyse conjointe de l'AMF et de la Banque Postale (*bilan et projections 2015-2017 – novembre 2014*) a estimé la baisse des investissements à 7,4 % en 2014 pour le bloc communal et une même baisse en 2015.

Au total les investissements pourraient enregistrer une baisse de 30 % de 2013 à 2017.

II – LES AXES DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2015 :

Voici un an, à l'heure où nous soumettions à l'examen de cette assemblée le projet de Budget Primitif 2014, nous indiquions que dans un contexte déjà fort peu lisible, il fallait retenir :

- « la perspective très nette de baisse des dotations
- le besoin d'extrême rigueur en fonctionnement pour pouvoir mettre en œuvre des mesures nouvelles
- la préservation de l'autofinancement
- une prudence forte quant à des investissements pluriannuels (face à l'incertitude des recettes d'une année sur l'autre)... »

Nous nous retrouvons un an plus tard au moment d'étudier le présent projet de Budget Primitif 2015 et force est de constater que les quatre principes ci-dessus rappelés ont non seulement été vérifiés mais qu'ils se trouvent être depuis lors amplifiés avec une acuité que nous ne pouvions encore soupçonner.

De peu lisible, le contexte qui préside désormais pour l'ensemble des communes à l'élaboration budgétaire, est devenu abscons.

Les 8 %, longtemps annoncés, de baisse de la DGF en 2015 se sont transformés pour une majorité de communes en -16 % ... le double !

Pour notre ville ce sera finalement -17.1 %.

En effet, les premières dotations 2015 (DGF et DSU) ont été notifiées aux villes le 1^{er} avril pour des budgets dont la date limite d'adoption est fixée au 15 du même mois, du jamais vu...

Ce retard est-il lié à l'atonie chronique de l'économie française avec un taux de croissance toujours en berne qui contraint nécessairement les services de Bercy à revoir sans cesse leur copie et le montant des dotations indexées sur ce dernier ?

On peut réellement le penser quand on constate que les montants notifiés sont encore inférieurs aux estimations présentées lors du DOB pourtant déjà pessimistes.

L'Insee souligne dans son analyse conjoncturelle que les dépenses de Fonctionnement des collectivités locales ont notablement augmenté en 2014 (+3.3 milliards d'euros).

En cause, notamment, les dépenses de personnel, qui ont crû de 3.9 %. L'Insee rappelle elle-même que les employeurs locaux n'ont aucune responsabilité dans cette hausse due à la revalorisation des salaires des agents de catégorie C et à la hausse des cotisations employeurs à la CNRACL. Deux mesures décidées par l'Etat.

C'est effectivement dans ce cadre qu'a dû s'inscrire l'élaboration du projet de Budget Primitif 2015 qui vous est exposé aujourd'hui.

Le difficile exercice que nous avons conduit a été appréhendé, comme nous l'avons indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, afin de soutenir les actions que nous avons déjà entreprises en direction des Bourgetins, notamment l'indispensable effort d'investissement et la préservation de services publics de qualité.

Chaque action inscrite dans ce budget a été mesurée et calibrée pour faire face à cette conjoncture et même si celle-ci s'est très fortement aggravée, ce budget réussit encore cette année :

- à préserver l'essentiel de l'autofinancement prévisionnel
- à baisser les dépenses de fonctionnement qui peuvent l'être, à contenir celles pour lesquelles nos marges de manœuvres sont contraintes

- à garder un niveau d'investissement conforme aux besoins de la collectivité
- à inscrire un emprunt d'équilibre au plus juste de nos besoins et à le diminuer en cas de notifications de subventions ou de recettes nouvelles
- à ne pas augmenter les taux des impôts communaux

Comme tout Budget Primitif, il s'agit d'une prévision dans un contexte nous l'avons dit et redit particulièrement incertain et mouvant.

Bien entendu comme l'année dernière, si une aggravation des mesures gouvernementales venait à être mise en œuvre en cours d'année, il faudrait la prendre en compte par des décisions modificatives.

L'impact de la réforme des rythmes scolaires, pour la première fois en année pleine, devra également être éprouvé.

III – LE BUDGET PRIMITIF 2015 :

Comme les années précédentes, en concertation avec les services de la Trésorerie municipale dont nous saluons ici l'implication, les Comptes de Gestion 2014 ont été établis dès ce début d'année.

Ils peuvent donc être soumis à l'assemblée délibérante pour approbation ainsi que les Comptes Administratifs, les affectations des résultats d'Exploitation et la reprise des résultats de clôture 2014 au sein des Budgets Primitifs.

Nous savons que cette densification du calendrier budgétaire autour du vote des Budgets Primitifs permet une meilleure mesure de l'activité budgétaire de la collectivité regroupée au sein d'un seul et même document.

Tenant compte de ces éléments, nous vous proposons l'étude du budget primitif 2015 et de chacune de ses deux sections :

Le Budget Primitif 2015 s'équilibre en recettes et dépenses de toutes natures à

27 399 563,78 € réparties par section ainsi que suit :

- En section de Fonctionnement : 20 796 865,22 €
- En section d'Investissement : 6 602 698,56 €

Ces cumuls tiennent compte en recettes de Fonctionnement de l'inscription du report à nouveau créditeur 2014 à hauteur de 608 276,22 €

En parallèle la section d'Investissement est abondée d'une réserve en capital de 872 633,46 € au compte 1068 qui vient satisfaire le besoin de financement 2014 de la section constitué pour 647 407,19 € du besoin de financement cumulé 2014 et pour 225 226,27 € du solde négatif des restes à réaliser 2014.

A- La section de Fonctionnement :

Les recettes réelles de Fonctionnement sont inscrites au Budget Primitif 2015 pour

20 188 589 €

Leur analyse doit être effectuée par chapitre afin de mieux appréhender les tendances qui se mettent en place.

L'évolution des recettes de Fonctionnement :

- **Le chapitre 70 (produits des services du domaine et ventes diverses)** enregistre une hausse notable de + 7.34% par rapport au Budget Primitif 2014 avec deux explications à cette hausse :

- A l'article 70846, la refacturation à la Communauté d'Agglomération des frais de personnel mis à disposition. Compte tenu de la forte augmentation du chapitre 012, il est logique qu'en contrepartie le remboursement dû par l'EPCI augmente fortement. Ce dernier prend en considération également

l'actualisation de la convention de mise à disposition approuvée récemment avec de nouvelles compétences intégrées (politique de la Ville ; hygiène et salubrité), soit au total en hausse de +9 %.

- L'année 2015 est une année avec l'organisation du salon de l'aéronautique et de l'espace et la Ville perçoit à cette occasion la subvention versée par le GIFAS pour l'organisation de la délocalisation partielle des classes du groupe scolaire Jean Jaurès, soit une hausse ponctuelle des redevances d'occupation du domaine public (70323)

- En contrepartie la refacturation des frais techniques pour les compétences transférées à la Communauté d'Agglomération continue de baisser. Les produits des services restent globalement stables

- **Le chapitre 73 (impôts et taxes)** enregistre une augmentation fort modeste de +0.53 %

- Au 73111 (Taxes foncière et d'habitation) l'augmentation est d'à peine +0.64 %, soit moins que l'indexation nominale des bases fiscales contenue dans la Loi de Finances 2015 (+0.9%).

Ce tassement des bases fiscales est d'autant plus préjudiciable qu'il constituait l'un des seuls leviers économiques susceptibles de compenser même partiellement la baisse des dotations de l'Etat. C'est particulièrement le cas de l'évolution des bases de la Taxe foncière dont le fort ralentissement est un indicateur de l'atonie économique française (net ralentissement des mises en chantier de logements neufs notamment).

Comme indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2015, il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité

Le tableau récapitule ci-après les éléments de l'état fiscal 1259 MI qui sera complété et transmis après le vote aux services fiscaux départementaux :

bases définitives 2014	bases prévisionnelles 2015	évolution bases 2015/2014	produit définitif 2014	produit prévisionnel 2015 à taux constants	Evolution produit 2015/2014
22 772 639	23 093 000	1,41%	3 625 404	3 676 406	1,41%
29 102 745	29 295 000	0,66%	4 711 734	4 742 861	0,66%
141 704	145 000	2,33%	24 642	25 216	2,33%
52 017 088	52 533 000	0,99%	8 361 780	8 444 483	0,99%

On enregistre également au chapitre 73, le produit des attributions de compensation versées par l'EPCI. Ce dernier diminue de 2.26 % du fait de la prise en compte de la compétence de la Politique de la Ville à laquelle la Ville du Bourget est éligible depuis le début d'année ainsi que l'actualisation de la convention de mise à disposition avec la valorisation de la compétence Hygiène et salubrité publique.

La prévision de la dotation du FSRIF qui devrait évoluer sensiblement de 8 % en passant de 259,8 K€ à 280,6K€ (montant encore non notifié).

La recette prévue pour le FPIC, en attente de confirmation, devrait également évoluer sensiblement pour passer de 162.5K€ à 217,21 K€ Rappelons que la Ville est également contributrice au FPIC et que cette contribution, même si moins importante, devrait également augmenter dans les mêmes proportions.

Enfin la Taxe additionnelle continue de fléchir au vu d'un marché de l'immobilier relativement atone. Le produit prévisionnel 2015 est reconduit pour 350 K€ Comme depuis trois ans, la progression de sa réalisation sera l'objet d'une vigilance particulière.

- **Le chapitre 74 (Dotations et participations)** enregistre une baisse globale de 11.4 %

- La baisse de la DGF est au total de 17,1 %, soit encore légèrement supérieure à celle que nous avons estimée. 1 808 K€ contre 2 180 K€ en 2014

- Comme la Ville ne bénéficie pas de la DSU cible, la hausse de la DSU 2015 est ainsi que nous l'avons indiqué dérisoire avec + 0.9% soit +1 167 €!

- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) ne nous a pas encore été notifiée, elle est inscrite pour l'heure à l'identique de 2014, 129,16K€

- Les participations du Département au 7473 sont ponctuellement en forte hausse, ceci afin de tenir compte du retard d'une année dans la perception de la participation au fonctionnement du Projet Ville RSA. Nous attendons logiquement le versement des participations 2014 et 2015.

- Les compensations attribuées par l'Etat au titre des exonérations fiscales qu'il consent à certaines catégories de contribuables continuent leur baisse inexorable, soit -34 % pour la Dotation unique de compensation. Seule la compensation au titre des exonérations de Taxe d'Habitation augmente (+14 %)

Les chapitres 013 (Atténuation de charges), 75 (Autres produits de gestion courante) et 77 (Produits exceptionnels) évoluent très marginalement et influent peu sur le périmètre global de la section, au total pour ces trois chapitres, 217,4K€

Le report à nouveau créditeur (compte 002) de 608 276,22 € vient compléter les recettes de l'exercice. Au total les recettes de la section de Fonctionnement sont de 20 796 865,22 €

Les dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses réelles de Fonctionnement sont inscrites au budget 2015 pour un total de 18 581 640,45 € soit une évolution limitée à +1.27 % par rapport au réalisé 2014.

La baisse globale des recettes de la section de Fonctionnement conjuguée à une hausse des dépenses de cette section, aussi limitée soit elle, va accentuer l'effet de ciseau que nous avons décrit en introduction.

Il continuera de s'amplifier fortement compte tenu de la baisse accentuée des dotations annoncée au moins jusqu'en 2017 et l'on sait pertinemment qu'à terme c'est notre épargne qui sera en péril et donc notre capacité à autofinancer nos investissements.

Cette année, l'exercice est atteint on peut le dire avec difficulté et l'exécution budgétaire sera contrainte voire périlleuse si nous n'y prenons pas garde.

Les dépenses de Fonctionnement sont constituées par :

- ***Les charges à caractère général d'un montant de 4 537 998,51 €***

Nous avons porté un effort particulier de réduction des dépenses sur **le chapitre 011** qui est en baisse de 3.60 % par rapport au BP 2014 et évolue très faiblement à +0.72 % par rapport au réalisé 2014 alors même que doivent être comptabilisées au sein de ce chapitre, les hausses issues de :

- La mise en œuvre des rythmes scolaires en année pleine

- L'actualisation et la revalorisation des différents contrats et marchés

- La prise en charge des enfants à l'extérieur du groupe scolaire Jean Jaurès durant le Salon de l'aéronautique

- Le renouvellement du contrat de propreté urbaine

- Les études et diagnostics préalables à la mise en accessibilité des équipements recevant du public

En contrepartie, un nouvel effort a été demandé aux gestionnaires de crédits pour réduire à chaque fois que cela est possible les frais de gestion et de fonctionnement des services. Les prestations de service, manifestations et achats font l'objet de négociations systématiques lorsque les contrats le permettent. Le volume et la fréquence de certaines manifestations pourra être revue à la baisse tout au long de l'année. Bien entendu le contrôle de l'exécution des dépenses sera en conséquence particulièrement accentué.

- ***Les charges de Personnel :***

L'évolution du **chapitre 012** consacré aux dépenses de personnel, vient, malheureusement comme l'an passé, neutraliser une bonne part des efforts conduits pour contenir l'évolution des dépenses de Fonctionnement. Après une hausse de 3.8 % à fin 2014, c'est une nouvelle augmentation de 3 % qui est calculée en 2015.

Nous savons que la maîtrise de l'évolution de ce chapitre échappe très largement à notre contrôle dès lors que les mesures d'actualisations ou de revalorisation émanent de l'Etat. Ce sera à nouveau le cas cette année.

L'effet en année pleine du recrutement des animateurs en charge des ateliers périscolaires influe également sur cette nouvelle hausse.

- ***Les subventions et les participations :***

Le chapitre 65 est arrêté à 1 426 315 € soit en baisse de 4.7 % par rapport au réalisé 2014, on y enregistre :

La participation au contingent incendie qui est en légère baisse par rapport à 2014, soit 270K€

Le montant prévisionnel destiné à l'exécution du contrat d'association (classes élémentaires) et du contrat simple (classes maternelles) avec l'Institution Sainte Marie est inscrit en 2015 pour 86 K€, soit +4.36 %, en raison d'un plus grand nombre d'enfants bourgetins accueillis.

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'adoption des nouvelles conventions de financement avec les associations, les subventions de Fonctionnement attribuées aux associations ont été réduites de 8 % par rapport à l'année précédente, soit 576K€ soit -47K€

Les subventions versées au CCAS et à la Caisse des écoles sont reconduites pour 2015, soit respectivement 250 000 € et 31 000 €

- ***Les intérêts de la dette :***

La prévision du chapitre 66 est au total de 490 K€, soit une baisse notable de 15 % par rapport au prévisionnel 2014.

Cette baisse est essentiellement imputable à la baisse record des taux d'intérêt de la dette pour les échéances de l'année.

Les dépenses d'ordre de la section sont au total de 2 215 224,77 €, elles regroupent l'autofinancement prévisionnel (chapitre 023) et les dotations aux amortissements (chapitre 042) :

- ***L'autofinancement prévisionnel est pour l'essentiel préservé :***

En 2014, nous avons réussi à sanctuariser l'autofinancement prévisionnel que nous avons consolidé année après année à plus de 2M€ Cette année nous nous sommes attachés à préserver l'essentiel pour assurer l'obligation d'équilibre réel du budget avec ce seul paramètre, soit 1,8M€

En y ajoutant les dotations aux amortissements qui évoluent fortement à 413K€, soit +9.33 %, l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 2 215 M€ et enregistre donc une baisse de 8,61 %.

Ce premier repli montre bien la menace qui pèse sur notre épargne et la rapidité avec laquelle nos comptes pourraient se dégrader si nous n'arrivons pas à contrôler la situation.

La question est : le pouvons-nous tous seuls ?

B – La section d'Investissement :

Les recettes

Les recettes d'Investissement (réelles et financières) sont au total estimées à 6 401 857,77 € 6 674 843.36 € soit en baisse de 4 % par rapport à l'année 2014.

C'est la structure de répartition des recettes à l'intérieur de la section d'Investissement qui diverge sensiblement de celle de l'exercice précédent.

Ainsi, après l'année 2014 où d'importantes subventions d'équipement ont été perçues, le Budget Primitif n'en comptabilise au contraire que très peu. Les notifications des subventions attendues notamment pour l'aménagement du parc sportif n'étant pas intervenues avant le vote du Budget Primitif, elles ne peuvent y être portées.

Les recettes réelles de la section sont de 4 186 633 € en légère baisse de 1.5 %.

Les recettes d'équipement sont inscrites pour un montant total de 2 972 K € :

• Au chapitre 13, les participations et les subventions d'équipement sont de 154 000 € il s'agit :

- Du produit des amendes de police au 1342 pour 69 000 €

- De subventions d'équipement pour un total de 85 000 € dont :

45K€ de réserves parlementaires du Député Jean-Christophe LAGARDE (20K€) et du Sénateur Vincent CAPO-CANELLAS (25K€)

40K€ de subvention du FIPD pour le déploiement de trois nouvelles caméras en 2015

• Au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées), 2 790 K€ sont inscrits en emprunt d'équilibre pour l'exercice 2015.

Ce montant doit être inscrit pour permettre la réalisation du programme d'investissement 2015 et singulièrement la réalisation de deux opérations qui structurent fortement ce dernier :

- L'acquisition auprès d'Alstom des terrains de la ZAC Commandant Rolland n°1 pour 1 680 K€ la signature des actes a eu lieu le 27 mars dernier.

- La rénovation du parc sportif avec la création d'un terrain synthétique et d'un terrain multisports (budget global 1 230 K€)

Les recettes financières sont de 1 214 K€ elles sont composées :

• Au chapitre 10, du FCTVA pour 272 000 € et du produit de la TLE pour 70 000 €

Au compte 1068, le montant de la réserve capitalisée est de 872 633 € prélevé sur l'excédent de Fonctionnement 2014 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement.

Les recettes d'ordre sont de 2 215 224,77 € regroupant l'autofinancement prévisionnel pour 1 802 140,63 € au chapitre 021 et la dotation aux amortissements pour 413 084,14 € au chapitre 040.

Les dépenses :

Le total des dépenses d'Investissement est de 6 602 698,56 € répartis ainsi que suit :

- 647,40K€ au compte 001 correspondant au solde d'exécution reporté

- 1 880K€ destinés au remboursement de l'annuité de la dette

- 3.649 M€ de dépenses d'équipement auxquels s'ajoutent 426 K€ de restes à réaliser 2014.

Les principales opérations sont retracées ci-après.

Trois opérations structurent cette année les dépenses d'équipement :

- L'acquisition des terrains Alstom ZAC du Commandant Rolland n°1 pour 1 680 000€

- La modernisation du parc sportif avec :
 - La création d'un terrain synthétique (coût prévisionnel global) : 1 050 000 €
 - La création d'un terrain multisports : 180 000 €
- La création d'une voie de desserte du nouveau collège rue des Jardins : 400 000 €

Pôle social :

Centre Municipal de santé :

Rénovation des cabinets médicaux (première tranche) 10 000€

Scolaire :

Ecole Jean Jaurès :

Conception transformation des locaux de l'ancienne bibliothèque 8 000 €

Rénovation portail électrique maternelle 3 500 €

Ecole Louis Blériot :

Modification des sanitaires 3 000 €

Ecole Jean Mermoz :

Remplacement 5 portes anti-panique 20 000 €

Remplacement de 3 armoires électriques 34 500 €

Aménagement en stabilisé zone d'accueil 11 600 €

Agrandissement portail de séparation 1 500 €

Sécurisation banquettes en brique dans la cour 1 000 €

Remplacement de deux portails maternelle 4 000 €

Création jardin pédagogique 4 400 €

Ecole maternelle Saint-Exupéry :

Changement d'une armoire électrique 7 000 €

Nouvelle école :

Etude préalable et diagnostics 50 000 €

Hôtel de Ville et Ville entière :

Eclairages d'évacuation sécurité incendie et plans d'évacuation 16 500 €

Solde factures travaux accès ERP Hôtel de ville 23 000 €

Reprise étanchéité service enfance 5 000 €

Etude préalable rénovation bâtiment église
(1^{ère} tranche) 10 000 €

Sports :

Stade :

Maîtrise d'œuvre aménagement parc sportif 20 000 €

Travaux création terrain synthétique 550 000 €

(500 K€ en DM sur notification des subventions)

Travaux création terrain multisports 180 000 €

Etudes techniques 6 000 €

Voirie :

Marché alimentaire :

Remplacement de 6 bornes électriques
alimentation stands commerçants 32 000 €

Réfection bouches et poteaux incendie 28 000 €

déplacement et création de 2 poteaux de puisage 24 000 €

Mobilier urbain 30 000 €

Signalisation verticale et horizontale 40 000 €

Création de bornes arrêt minute RN2 30 000 €

Reprise chaussée entrée rue de Verdun 75 000 €

Reprise piste bus rue Etienne Dolet 10 000 €

Bureau d'études VRD 5 000 €

Création voie nouvelle Collège 400 000 €

Environnement et cadre de vie :

Rénovation décoration des jardinières TPC RN2 7 700 €

Marché alimentaire :

Travaux aménagement toilettes publics 1 900 €

Aménagement et sécurisation des caches conteneurs 2 800 €

Mille club :

Remplacement clôture et portail 7 000 €

Tondeuse autotractée 3 100 €

Protection arbres anti-stationnement 4 000 €

Matériel désherbage alternatif 1 300 €

Sécurité :

Tranche 3 vidéoprotection :

Pose de 3 nouvelles caméras, 51 000 €

Maintenance curative vidéoprotection 3 000 €

Transports et logistique :

Acquisition d'un véhicule benne service propreté 25 000 €

Achat de deux tentes réception 4 000 €

Urbanisme :

Acquisition terrains ZAC Commandant Rolland 1 680 000 €

Acquisition parcelle rue de l'Egalité 1 000 €

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci, Albert, de cette présentation très complète. Nous essayons de conjuguer la bonne appréhension des difficultés financières dues à des décisions extérieures qui nous sont notifiées et

la préservation d'une capacité pour la Ville et pour les habitants de continuer à appréhender leur avenir. Je pense que ce sera plus compliqué dans les exercices suivants.

Notre rôle n'est pas forcément de chercher à savoir s'il fallait que l'Etat baisse les dotations ou pas. Les faits sont têtus, comme le dit Michel ROCARD, nous devons prendre ces réalités en compte. Nous n'avons pas masqué les problèmes qui sont à traiter. Je pense que, cette année, l'équation se tient bien. Nous regarderons les évolutions au fil du temps en toute transparence car, encore une fois, ce lieu n'est pas destiné à la politique politicienne ou à la polémique, nous sommes là pour trouver des solutions concrètes car, derrière ces chiffres, c'est la réalité des services offerts à la population, de l'investissement attendu par les Bourgetins et des difficultés que chacun vit, auxquelles nous devons répondre.

Vous avez eu cette présentation d'ensemble, nous ouvrons le débat. Qui souhaite intervenir ?

Mme MERY.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues, Monsieur, pour la deuxième fois de cette mandature, nous allons procéder au vote du budget de notre collectivité. Cet acte, et j'aime à le rappeler, est un acte politique en tant que tel, c'est même le plus important de l'année. Nous allons donc décider ce matin de la gestion pour 2015 de notre collectivité, nous allons choisir l'utilisation des fonds publics que nous allons demander à nos concitoyens.

Nous nous sommes déjà exprimés lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 9 mars et je ne reviendrai pas sur les observations et les propositions que nous y avons faites. Je ne reviendrai également pas sur nos positionnements en tant qu'élus responsables. Je ne reviendrai pas non plus sur une demande d'une gestion plus ambitieuse pour notre ville. Je ne reviendrai toujours pas sur la critique des choix qui nous sont proposés. Je reviendrai encore moins sur le double langage qui apparaît clairement dans vos propos et sur votre analyse de la situation, qui ne prend pas en compte tous les paramètres tant sur les dotations de l'Etat que sur l'utilisation qui en est faite. Tout ceci a déjà été dit et nous ne sommes pas là pour répéter les mêmes propos.

Alors, parlons de ce qui n'a pas encore été dit. Nous venons de voter les taux 2015 des trois taxes directes locales. Dans cette note de synthèse, vous réaffirmez que les taux d'imposition communaux n'augmentent pas en 2015 malgré la situation budgétaire et les dotations en baisse, que vous qualifiez assez souvent de scandaleuses...

M. le MAIRE.- Nous n'avons jamais employé ce terme de « scandaleux ».

Mme MERY.- Je prends acte effectivement que les taux d'imposition communaux restent identiques en 2015, même si les bases augmentent, le produit de ces trois taxes augmente mécaniquement. Cependant, nous savons bien que notre Ville n'est pas une collectivité isolée, elle forme une communauté d'agglomération avec Dugny et Drancy. Un bon nombre d'élus de cette Assemblée en sont également les élus. Alors, je ne peux pas passer sous silence que le budget de la communauté d'agglomération est aussi en partie le budget de notre ville.

Dans votre rapport, vous faites référence aux liens qui unissent ces deux budgets mais à aucun moment vous n'indiquez, ce qui est fort dommageable, le positionnement de la CAAB en matière de taux d'imposition. A aucun moment vous n'indiquez que la pression fiscale de la CAAB a augmenté pour 2015 de 33,73 % ; soit un surcoût de 3 523 730 € pour les contribuables des trois villes. En conséquence, permettez-moi à mon tour de trouver cette hausse réellement scandaleuse.

Comment pouvez-vous penser que les électeurs vont accepter cette posture de maintien au niveau communal et de massacre au niveau communautaire ? Je n'ose me dire que c'est par simple jeu électoral, ce serait nous entraîner dans un jeu que nous réfutons. J'imagine ce que vous pourrez objecter après notre intervention. Je dis clairement que cette analyse n'est pas de la politique politicienne, ce dont vous avez l'habitude de nous accuser, mais simplement une réaction citoyenne qui ne vise qu'à défendre les intérêts des habitants de notre ville et à comprendre ce tour de passe-passe : je n'augmente pas les impôts de la ville mais je fais supporter une hausse de 33,73 % par le biais de la communauté d'agglomération.

Enfin, je vous le disais lors du Débat d'Orientations Budgétaires, l'exigence démocratique d'une gestion saine et scrupuleuse des deniers publics doit permettre à notre ville, et par là même à notre

agglomération, de consolider sa situation financière dans un environnement rendu instable par la crise et le poids de la dette.

Au vu de ce subterfuge un peu grossier, vous en conviendrez, et de ce que nous avons déjà relevé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il ne vous surprendra pas que notre position ne puisse être favorable quant au vote du budget.

Néanmoins, nous ne pouvons pas prendre totalement position sans avoir demandé au préalable des éclaircissements sur plusieurs points précis. Si vous le permettez Monsieur le Maire, je laisse donc la parole à mon collègue, M. PENINGUE, pour un certain nombre de questions ayant trait au budget proprement dit.

M. le MAIRE.- Cela dit, c'est non pas vous mais moi-même qui distribue la parole.

Y a-t-il d'autres observations ?

M. PENINGUE.- J'ai des questions plus précises qui n'ont pas forcément été évoquées en commission des finances.

Premièrement, sur l'imputation budgétaire 611, à savoir les contrats de prestation de services, je pense que cela concerne les contrats de nettoyage, pouvez-vous revenir sur les prestations attendues et nous apporter plus d'éléments concrets sur ce contrat ?

(Retour de M. LAFIN en séance.)

Ma deuxième question concerne le 617, à savoir les frais d'étude. Je l'avais fait remarquer en commission des finances, nous avons une hausse très importante au BP 2015. Si je comprends bien, il s'agirait d'études dans le cadre du Grand Paris mais, en conséquence, je ne comprends pas bien ce que nous payons quand la SPL est également censée mener des études. C'est une histoire de répartition que je ne comprends pas très bien.

Troisièmement, en 6531, à savoir les indemnités, à quoi cette imputation budgétaire correspond-elle précisément ?

En section d'investissement, j'ai une question en 2315, à savoir installation matériel, outillage technique. Environ 100 000 € ont été inscrits en 2014, nous prévoyons environ 475 000 € au BP 2015. Si je comprends bien, cela correspond à près de 400 000 € pour la rue du nouveau collège. Cela laisserait 100 000 € pour le reste de la voirie communale, ce qui me paraît disproportionné. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il est prévu de réaliser dans cette dernière partie ?

M. le MAIRE.- Je remercie Monsieur PENINGUE car il est toujours utile d'être concret et d'essayer de voir ce qu'il y a derrière les chiffres, sachant que vous avez déjà eu l'occasion d'avoir le débat en commission des finances. Albert complétera.

Le contrat de nettoyage est un renouvellement, il s'agit du contrat de propreté de la ville, c'est une prestation externalisée. La somme correspond à un arbitrage entre le contrat existant et une idée de la future consultation mais nous n'en avons pas le résultat. Il y aura donc lieu d'ajuster éventuellement au vu des résultats de l'appel d'offres qui sera connu dans quelques semaines. Ce contrat s'arrête au 1^{er} juillet.

Concernant les études, nous en avons sur le passage du POS en PLU notamment, qui sont relativement coûteuses mais c'est une obligation pour la commune. Nous ne pouvons pas faire différemment.

Sur la voirie, une enveloppe a été inscrite mais, pour une part, nous avons la nouvelle voie le long du collège et de la tangentielle nord. Je le souligne parce que ce n'est pas un petit investissement mais il est nécessaire à l'ouverture du collège. Nous avons déjà fourni le terrain au Département. Cela demandera un complément de travaux de voirie. C'est un peu le débat de tout à l'heure au sujet de l'assainissement, nous avons choisi cette année d'améliorer l'entrée de la rue de Verdun en venant de la Division-Leclerc. C'est l'entrée du quartier de la Bienvenue, elle souffre d'un certain nombre de déformations de voirie qu'il faut traiter. Après, il y aura d'autres interventions par ci par là.

L'enveloppe voirie peut donc sembler importante mais, en réalité, elle ne l'est pas. Mises bout à bout, les opérations de voirie coûtent particulièrement.

M. CONTY.- Je souligne que nous avons ensemble une très bonne connaissance du budget, je n'ai rien à ajouter.

M. le MAIRE.- Connaissance que nous essayons de parfaire tous les ans. C'est toujours un exercice majeur pour nous.

Pour le reste, Madame MERY, j'ai dit tout à l'heure que je ne voulais pas polémiquer parce que la Ville mérite mieux. Cela me semble désolant. Je n'ai pas employé le mot scandaleux, vous pouvez considérer la baisse des dotations scandaleuse mais, dans ce cas, assumez et ne me prêtez pas ces termes. Je dis simplement que c'est d'une ampleur inégalée, j'ai même eu tout à l'heure la précaution de dire que ce n'était même pas la question de ce Gouvernement ou d'un autre. L'Etat baisse, c'est la logique imposée par Bercy : après tout, il existe une enveloppe conséquente de dotation aux collectivités, si l'on baisse d'autres crédits, il faut aussi baisser ceux-là. Mais l'ampleur est un sujet.

En revanche, nous savons que c'est ce Gouvernement qui le décide. C'est une réalité.

Après, qu'essayons-nous de faire dans la note et lors de la commission des finances ? Nous tentons de ne pas aller dans la polémique et de regarder plutôt la conséquence pour nous. Nous ne masquerons pas la réalité. Il est tout de même formidable de dire que tout va bien et qu'il fait beau alors qu'il pleut un certain nombre de mauvaises nouvelles que nous devons prendre en compte pour les Bourgetins. Si nous n'informions pas sur les difficultés, nous ne pourrions pas prendre les mesures en face.

Il nous faut faire face, c'est un défi collectif. Nous avons tout de même la chance, et Albert CONTY l'a fort bien dit tout à l'heure, que, cette année, nous arrivions à faire des efforts colossaux, qui font que l'autofinancement baisse en gros de 10 %. Dans d'autres collectivités, l'autofinancement a fondu de moitié voire est tombé à zéro. Après, il faut des recettes d'investissements pour être à l'équilibre budgétaire. Nous avons donc encore cette petite marge de manœuvre que nous nous efforçons de conserver mais ce n'est pas si simple que cela.

Regardez par exemple l'augmentation des dépenses de fonctionnement. 1,27 %, c'est très peu mais tout augmente et des charges ont été transférées. Nous avons beaucoup contenu la section de fonctionnement, je souhaite que nous arrivions à poursuivre dans ce sens mais j'espère que nous ne sommes pas condamnés à l'austérité à vie. Certains portent ce débat à l'échelon national, à la limite, nous pourrions le reprendre en local. Cette année, nous avons fait des choix difficiles mais responsables ensemble. Il n'est jamais agréable de décider de baisser tel crédit ou telle dépense.

Nous optimisons encore davantage, nous continuerons à chercher des économies. Cet exercice ne s'arrêtera pas après le vote du budget car un travail de fond est à mener.

Néanmoins, nous faisons cet exercice depuis des années. M. CONTY, moi-même et les élus sommes à même d'alerter sur le fait que, au bout d'un moment, nous arriverons à une limite. Quelle serait la suite ? Arrêter des prestations au bénéfice des Bourgetins ? C'est l'équilibre.

Nous regarderons l'évolution au fur et à mesure. Tout n'est pas négatif, il y a du positif, des choses se passent, des investissements se poursuivent. La question se pose sur la pérennité.

Par ailleurs, vous avez bien compris que nous ne sommes pas dans l'instance communautaire. Il ne faut pas considérer que le budget de la communauté est en partie celui de notre ville. Ce sont deux budgets indépendants, il n'existe pas de caisse commune. Nous sommes membres de la Communauté, nous y exerçons des responsabilités. Regardons les choses positivement : qu'est-ce que cela signifie ? Par contraste, nous avons réussi à faire des efforts budgétaires sur la commune mais la communauté ne pouvait pas aller plus loin parce qu'elle avait déjà fait une coupe budgétaire. Elle vit le choc d'une manière plus forte.

Cela montre que, quand les collectivités ont réalisé leurs économies, au bout d'un moment elles n'ont plus le choix. Quand cela arrive, cela arrive. Je regardais la presse ces jours-ci et, partout, on entend parler de coupe budgétaire. Lorsque l'on n'y arrive plus, cela entraîne une augmentation des impôts.

Nous avons réussi cette année pour la commune à résoudre cette équation, qui n'était pas simple. J'espère que nous pourrons continuer ainsi. En tout cas, nous avons essayé de ne pas pénaliser les Bourgetins. En revanche, si l'Etat baisse trop, il faut bien rééquilibrer nos budgets. C'est une réalité.

Les chiffres que vous avez indiqués concernant la communauté ne sont pas les bons mais je pense que chacun l'a compris et je n'y reviendrai pas.

Nous sommes dans la logique d'essayer de trouver des solutions pour notre ville. L'an dernier, nous avons fait un solde net de 608 000 € au compte administratif, cela ne me semble pas si mal vu que nous avons déjà une baisse des recettes de fonctionnement de 2,70 %. Nous voyons très bien l'effet ciseau évoqué par Albert : les charges augmentent (contrats d'entretien de l'ascenseur, des normes de sécurité, de contrôle, etc.), l'Etat vote des augmentations pour les fonctionnaires, pas assez diront certains mais cela impacte les comptes, ce qui nous pousse à contraindre le fonctionnement mais, au bout d'un moment, nous ne pourrons plus le contraindre.

Nous sommes donc passés du risque de l'effet ciseau à sa réalité. En plus, c'était auparavant un gel des dotations et maintenant une baisse. C'est assez violent et nous ne pouvons que le constater.

Je pense qu'il y a tout de même des points extrêmement positifs sur la maîtrise de l'avenir de la ville. Malgré tout, nous nous donnons les moyens de continuer à maîtriser notre avenir mais ce n'est pas autant que nous le voudrions. Il nous faut dire cela.

Madame MERY, vous dites que le budget est un acte politique. J'ai envie de vous répondre qu'il l'est de moins en moins parce que les élus ont de moins en moins la capacité à influencer le cours des choses. Ce constat est désolant. Peut-être la croissance reviendra-t-elle, que la baisse des dotations ne sera-t-elle plus la même, c'est souhaitable. Si cela repartait, nous en serions heureux et nous retrouverions des marges de manœuvre. Sinon, il faudra bien nous dire que nous pourrons constater chaque année que nous ne pouvons que faire moins.

Après, nous avons une obligation d'équilibre, que nous satisferons. Vous lisez la presse, beaucoup de collectivités ont choisi d'augmenter les impôts. Je ne leur jette pas la pierre. Cette année, nous préservons à peu près les équilibres. Je veux remercier d'abord Albert CONTY comme élu, l'ensemble des collègues qui ont participé à ces choix collectifs difficiles et les services, pour qui ce n'est pas simple non plus. Après, il faut tenir.

Nous aurons des décisions modificatives d'ici la fin de l'année, puisque nous ajusterons au fur et à mesure des besoins. Néanmoins, nous avons de moins en moins de rentrées supplémentaires en cours d'année puisque, maintenant, nous n'avons plus le supplément de la taxe professionnelle. Notre petit espoir est sur le fait que l'Etat pourrait s'être trompé sur la notification des bases. Nous avons fait une démarche mais je n'y crois pas tellement. Quand Bercy avance quelque chose, il a du mal à reculer. Il doit exister une raison, l'an dernier, cela avait été évalué à la hausse, peut-être s'agit-il d'un correctif. Je ne sais pas.

En tout cas, notre budget nous paraît être à même de garder du souffle cette année au bénéfice des Bourgetins pour continuer à faire des choses, en souhaitant que le régime auquel nous nous astreignons nous permette de garder ce souffle pour l'avenir. Néanmoins, l'oxygène va commencer à manquer.

Mme MERY.- J'ai encore deux ou trois petits points.

D'abord, les chiffres concernant la CAAB sont justes. C'est l'augmentation des recettes 2015 divisée par les recettes 2014. Lors du vote du budget de la CAAB qui a eu lieu cette semaine, M. SALINI, Président de la communauté d'agglomération, a confirmé ces chiffres. Il a même du coup assumé cette augmentation en nous expliquant qu'il voulait retrouver le budget 2012 et que, pour ce faire, on augmentait de 33,73 %. Je ne fais donc que reprendre les chiffres de la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, comme pour la Délibération n° 10, nous constatons que certains commentaires manquent un peu d'objectivité, ce que nous déplorons.

Nous nous sommes interrogés sur l'utilité de dresser une liste à la Prévert, nous vous épargnerons cette fastidieuse litanie même si elle aurait pu apporter bien des débats dans cette Assemblée. Il nous a semblé que le vote final n'en aurait pas été changé.

Néanmoins, je souhaitais faire quelques remarques et poser des questions.

A quand une véritable gestion de cette mise en œuvre des droits de voirie ? Il nous semble que cela aurait pu être une ressource supplémentaire pour la commune. Nous pouvons grosso modo l'évaluer à 50 000 €

Pour en revenir à mon intervention lors du Débat d'Orientations Budgétaires concernant la diminution des subventions aux associations, un petit calcul rapide nous donne environ 47 000 € de diminution, c'est-à-dire 8 %.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas un calcul, c'est une information qui vous a été précisée dans la note.

Mme MERY.- La note indique 47 000 € et mon calcul me menait à 49 000 €

M. le MAIRE.- Nous avons estimé la masse, qui est confirmée dans la note.

Mme MERY.- Cela reviendra au même. Comme nous évaluons les droits de voirie à 50 000 € et que la diminution des subventions aux associations s'élève à environ 47 000 €, nous nous sommes dit que l'un aurait pu compenser l'autre, ce qui aurait permis de ne pas baisser les subventions aux associations.

Ensuite, vous écrivez en page 3 de la note « *En cause, notamment, les dépenses de personnel, qui ont crû de 3,9 %. L'Insee rappelle elle-même que les employeurs locaux n'ont aucune responsabilité dans cette hausse due à la revalorisation des salaires des agents de catégorie C et à la hausse des cotisations employeurs à la CNRACL. Deux mesures décidées par l'Etat.* ».

Effectivement, les dépenses de personnel augmenteront suite à la revalorisation des catégories C. Je voulais simplement rappeler à cette Assemblée que le point d'indice pour les fonctionnaires de la fonction publique territoriale, entre autres, n'a pas augmenté depuis 5 ans et que la catégorie C est la plus importante dans la fonction publique territoriale. Il nous semble, même si cela impacte le budget, que la revalorisation est normale et qu'elle est socialement utile. En tout cas, c'est notre position.

Autre point, il est prévu des frais de formation à hauteur de 1 000 € dans le budget primitif. Cela nous semble très peu pour une vraie politique de formation. Même si l'on peut avoir recours au CNFPT, nous savons très bien que le CNFPT n'assure pas toutes les formations utiles aux agents. Si je me permettais, je mettrais cela en parallèle avec les indemnités prévues au budget primitif pour le Maire d'un montant de 3 000 €, c'est-à-dire trois fois plus que le budget de formation.

Quant à la politique de personnel, le tableau des effectifs du budget fait apparaître la proportion des contractuels :

- 18,8 % dans la filière administrative, 60 % dans les catégories A attachés et 80 % dans les rédacteurs catégorie B,

- un total de 25,30 % dans la filière technique, avec un taux record de 100 % pour les techniciens et de 25 % pour les adjoints techniques de deuxième classe,

- 50 % dans la filière médicosociale, avec un taux de 60 % pour les auxiliaires de puériculture première classe.

Soit une proportion totale de contractuels sur la Ville de 26 %.

Nous déplorons cet état de fait. Pour nous, la fonction publique territoriale est aussi le statut des agents et le recours à la contractualisation doit relever d'un caractère exceptionnel. Or, à 26 %, nous sommes loin d'être dans l'exception.

Je voulais souligner ces deux ou trois points avant de passer au vote.

M. CONTY.- Je dois partir pour des raisons familiales, je donne mon pouvoir à Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- D'abord, vous auriez gagné à densifier votre première intervention qui était par trop politicienne et à venir directement à votre deuxième intervention. Nous aurions en tout cas gagné dans la compréhension supposée de ce que vous vouliez indiquer.

Concernant la Communauté, je pense que vous confondez le taux et les produits. Vous prenez une augmentation du produit global pour laisser à penser que c'est le taux. Il faut laisser les choses à leur place et ne pas essayer de caricaturer. Nous sommes ici à la ville et non pas à la communauté.

J'enregistre le fait que vous souhaitez augmenter les commerçants sur les droits de voirie et autres, pourquoi pas mais il faudra l'assumer le moment venu.

Je disais tout à l'heure que, s'agissant de la catégorie C, une augmentation avait été décidée par l'Etat. C'est forcément légitime puisque voté par le Parlement. Nous les enregistrons. J'ai même mentionné que certains considéraient que c'était insuffisant. Effectivement, nous sommes comptables des deniers communaux et nous indiquons que cela a une conséquence. C'est tout. Nous ne polémiquons pas sur ce point. Les agents de la collectivité font bien leur travail, ce que nous respectons. Nous sommes là pour essayer d'améliorer leurs conditions de travail mais nous devons aussi indiquer que tout cela a une conséquence dans le budget de la commune.

Le fait que les mesures catégorielles décidées pour les catégories C ont un impact budgétaire figure dans toutes les bonnes littératures sur les collectivités, chacun des maires fait remarquer l'effet.

Le chiffre de 1 000 € pour la formation est totalement inexact. Cela s'élève au moins à 18 000 €. Vous confondez la formation des élus et la formation du personnel.

Je fais remarquer que le plan de formation est voté à l'unanimité tous les ans par les membres du Comité Technique, ex-comité technique paritaire, et qu'un débat a lieu à cette occasion en toute transparence avec nos agents.

Evitez de citer des chiffres 18 fois inférieurs à la réalité. C'est une proportion qui invite à la réflexion.

S'agissant de mon indemnité, je touche nettement moins de la moitié des 3 000 € que vous citez. C'est là aussi une erreur du simple au double. Cette incapacité à donner les bons chiffres est tout de même curieuse.

Concernant le nombre de non-titulaires, la collectivité choisit systématiquement de recourir à des titulaires dès qu'un poste est à pourvoir. Toutefois, pour avoir des cadres, la strate du Bourget est ingrate. Dans les grandes villes, le cadre est spécialiste de son sujet, il n'est pas forcément sur le quotidien. Nous avons donc une difficulté, comme toutes les villes moyennes, dans le recrutement des agents qui devront acquérir beaucoup de domaines de spécialité, ou qu'ils ont déjà acquis, et qui seront à un degré de proximité du réel proche.

Nous cherchons donc des agents titulaires et nous avons réussi à fidéliser des agents qui n'ont pas choisi de passer des concours. Nous les invitons à le faire mais certains ne font pas ce choix. Au bout d'un moment ils sont « CDI-sables » si j'ose dire, suite à une loi votée par le précédent gouvernement. Néanmoins, dès que nous pouvons titulariser et que les conditions sont remplies, nous le faisons. Tous les syndicats de la Maison le savent, il n'y a aucun débat sur le sujet. Je leur indique chaque année le nombre de titularisations et nous veillons en plus au déroulement de carrière des agents. Certes, nous leur demandons des efforts mais il est normal que nous fassions de notre côté nos meilleurs efforts pour leur assurer un déroulement de carrière.

Tout cela ne pose pas de débat, le bilan social est approuvé tous les deux ans à l'unanimité. Nous sommes attachés au dialogue social.

Voilà les quelques éléments que je voulais porter à votre connaissance.

Pour l'essentiel, je ne comprends pas votre attitude de ne pas vouloir voir les réalités. Quand vous nous dites qu'il n'y a pas assez de dépenses sur tel ou tel point et qu'il faudrait augmenter tels et tels autres, il faut tout de même se dire les choses en face : si c'était de saison, ce serait formidable mais, Madame, vous alimentez le vote FN en adoptant ce genre d'attitude. Tout le monde signale des difficultés à l'échelle du pays.

Si vous voulez polémiquer, je vous fais une polémique demain matin avec un plaisir que vous n'imaginez pas. En revanche, ce n'est pas à l'échelle de la ville, ce n'est pas son problème et cela n'apporterait rien. La note est vraiment claire et explicite, elle ne masque pas les réalités, elle ne les survalorise pas. D'ailleurs, le sujet est non pas la note mais le budget des Bourgetins dans ce contexte ni morose ni euphorique, qui est un contexte de prudence qu'il nous faut avoir face à des évolutions que nous devons surmonter et de motivation renforcée pour répondre encore mieux aux besoins des Bourgetins dans ces périodes compliquées.

Notre motivation est totale et la lucidité nous guidera dans les semaines et mois à venir.

Sur ce, je pense que nous avons fait le tour du débat. Je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : 2 voix contre de Mme MERY et M. PENINGUE.

Le budget est approuvé. Nous avons terminé ce Conseil municipal, je vous remercie de votre présence.

Monsieur le Maire remet l'insigne de Conseiller municipal à Mme COTTIN.

(La séance est levée à 11 h 55.)